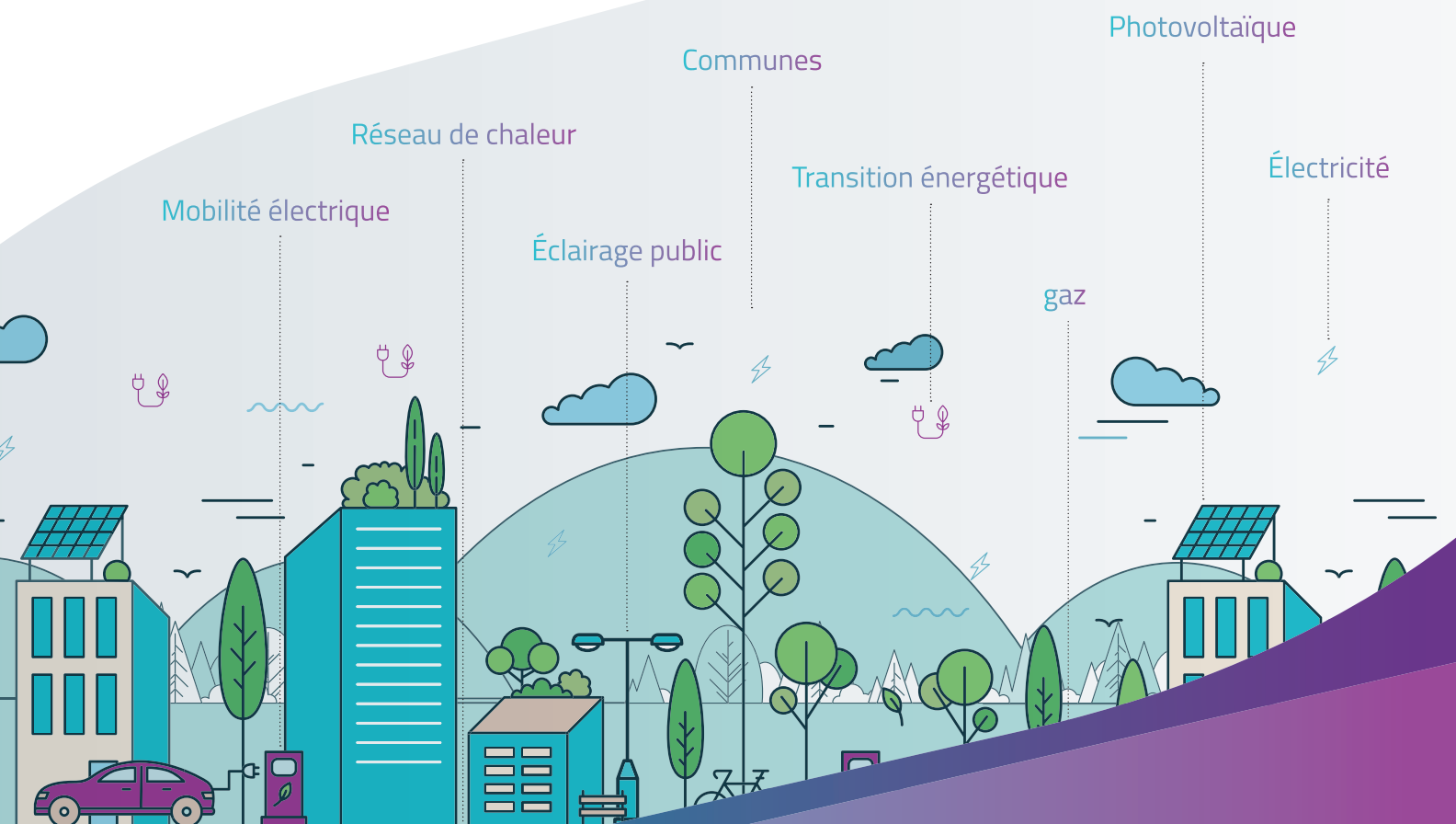


RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

sommaire

03

ÉDITORIAL

Malik Hechaïchi,
Président du Syder

04

Une année aux côtés des
collectivités

06

LES CONCESSIONS

06. Électricité
08. Gaz

10

URBANISME

11

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

14

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

14. La chaleur
16. Le photovoltaïque
18. Mobilité électrique

20

EFFICACITÉ ET SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

22

Compte Administratif 2021

24

PERSONNELS

24. Organigramme des
services
26. Une équipe engagée au
service des territoires

27

Marchés publics

30

Partenaires

31

Délibérations

éditorial



MALIK HECHAÏCHI

PRÉSIDENT DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉNERGIES DU RHÔNE - SYDER

Malgré la crise sanitaire qui a perduré et qui a de fait continué d'impacter notre activité, l'année 2021 restera pour le SYDER **une année marquante à plusieurs égards, animée par un dynamisme certain et de nouvelles perspectives.** Ce rapport d'activités est l'occasion pour nous de revenir sur les projets et événements qui ont jalonné la vie de notre syndicat durant cette année et de **présenter les grandes orientations stratégiques** du mandat qui s'ouvre.

Après l'installation du nouvel exécutif en 2020, le premier semestre de l'année 2021 aura d'abord été consacré à la **définition et à l'affirmation du cap** que nous voulons mener **collectivement**, élus et agents, pour les cinq années à venir. Une feuille de route dont l'objectif est avant tout **d'accompagner et de soutenir nos communes partenaires** face à l'urgence environnementale et à la crise énergétique. C'est notamment dans cette perspective que le SYDER s'est doté de tous **nouveaux statuts** qui lui permettent ainsi de **renforcer son rôle dans le domaine de la transition énergétique et écologique**, en développant par exemple de nouvelles énergies renouvelables, en portant des projets inédits, innovants et raisonnés comme la Démarche Performancielle, etc. En outre, le SYDER a également élargi ses compétences afin de se positionner comme **un réel prestataire de services**, en assurant des études prospectives d'aménagement du territoire, des actions de sensibilisation et de formations sur les sujets de la transition énergétique

ou encore des modes de mutualisation d'achat dans le cadre de groupement de commandes.

Mais pour mettre en mouvement tous ces objectifs, les porter et les réaliser, le SYDER a dû repenser son mode de fonctionnement en interne. C'est pourquoi, nous avons lancé une **importante restructuration au sein de nos équipes techniques** qui se conduira jusqu'en 2022 ainsi qu'une **vaste campagne de recrutements** pour accompagner le développement de toutes nos nouvelles activités.

Enfin, cette année 2021 nous aura permis de **réaffirmer et même de revendiquer** notre statut d'**organisme public et de proximité, défenseur des intérêts énergétiques et économiques** de nos communes partenaires. C'est dans cette perspective que nous avons fait le choix de délocaliser tous nos comités syndicaux, de revenir sur nos territoires, de retisser les liens avec nos collectivités pour co-construire avec elles l'avenir énergétique de notre département. **Parce que ce n'est qu'ensemble, dans la solidarité, l'équité et la synergie que nous parviendrons à relever les grands défis que notre époque traverse.**

Merci à l'ensemble de nos élus et de nos agents pour leur engagement, leur agilité dans cette période qui en impose, et leur conviction. Merci enfin à nos communes et collectivités partenaires pour leur confiance.

Malik HECHAÏCHI

Le rapport d'activités 2021 est une publication du SYDER
Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône
61 chemin du Moulin Carron
69574 Dardilly Cedex.
Tél : 04 72 18 75 00 – Fax : 04 78 33 84 91
Courriel : syder@syder.fr
Site internet : www.syder.fr

Directeur de la publication : Malik Hechaïchi
Rédacteur en chef : Marie-Laure Blot
Coordination photos et cartographies : Claire-Line Perronet
Crédits photos, photos aériennes et cartes : Syder DR
Réalisation : Prisme Consulting Lyon 2^e - www.prismeconsulting.com
Tirage : 300 exemplaires
Septembre 2022



DES NOUVEAUX STATUTS POUR ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LA VOIE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Au fil du temps, le SYDER a diversifié ses missions et expertises pour toujours mieux accompagner les collectivités dans le domaine des énergies et l'aménagement de leur territoire. Il a ainsi développé des compétences optionnelles comme : la gestion et distribution des réseaux de gaz, l'éclairage public, les réseaux de chaleur et / ou de froid, etc.

Acteur de premier plan des enjeux énergétiques, le SYDER accompagne depuis les années 2010 ses collectivités dans la voie de la transition énergétique en développant les énergies renouvelables à travers l'aménagement et l'exploitation d'installations photovoltaïques, de chaufferies biomasses ou encore de structures de recharge de véhicules électriques.

Mais face aux enjeux environnementaux, le SYDER a souhaité accélérer et développer l'aménagement de projets énergétiques innovants, renouvelables et responsables en se dotant de nouvelles compétences optionnelles, ainsi que de prestations complémentaires d'aide et de soutien aux communes et EPCI. Pour cela, le

SYDER a réformé ses statuts durant l'année 2021 afin de mettre en avant le rôle majeur qu'il peut jouer dans le domaine de la transition écologique. Ainsi, demain, le SYDER pourra par exemple répondre aux souhaits d'une commune sur **d'autres sources d'énergies dans le domaine de la mobilité** propre (gaz, hydrogène et autres carburants propres à l'usage des véhicules). D'autres **sources de production d'électricité** pourront aussi être développées comme les ombrières, l'agrivoltaïsme, la production publique de froid, le biogaz. Le syndicat a également élargi ses compétences afin de se positionner comme un **réel prestataire de services**, en proposant notamment des études prospectives d'aménagement du territoire. Il pourra également être **coordinateur de maîtrise d'ouvrage**, apporter une aide technique (diagnostic, formations), mettre en œuvre des actions de sensibilisation et de formations sur les sujets relatifs à la transition énergétique ou encore prendre part à des **modes de mutualisation d'achat** dans le cadre de groupement de commandes.

UNE ANNÉE AUX CÔTÉS DES COLLECTIVITÉS

La crise sanitaire de 2020 a eu un impact considérable sur le mode de fonctionnement de notre syndicat et plus particulièrement sur les moments d'échanges et de rencontres avec nos collectivités partenaires – comme nos instances délibératives (comités et bureaux syndicaux) ou encore les réunions publiques au sein des communes. En effet, cette pandémie nous a obligé à revoir nos pratiques en mettant en place des séances en visio ou en format hybride, en inventant de nouvelles modalités et de nouveaux processus pour continuer à avancer ensemble.

Si nous n'avons pas perdu le lien avec nos partenaires durant cette période exceptionnelle grâce à l'agilité dont les uns et les autres ont su faire preuve, il apparaît très clairement que ces moments d'échanges et de rencontres « en présentiel » nous ont manqués.

C'est pourquoi, nous avons voulu mettre en place dès janvier 2021 une nouvelle dynamique pour **aller à la rencontre** de nos partenaires et retisser les liens avec nos territoires. Ainsi, sous l'impulsion du Président et de l'ensemble de l'exécutif, **les comités syndicaux ont été délocalisés dans les communes adhérentes** au syndicat, de **nombreuses visites de terrain ont été organisées** tout comme des **réunions publiques dans les villes et villages** du département.

À travers cette nouvelle dynamique, notre objectif est simple : placer ce mandat 2020-2026 sous le signe de la **coopération et de la proximité** pour réaffirmer à nos communes et collectivités adhérentes que nous **sommes à leur service et à leur écoute** pour co-construire avec elles leur avenir énergétique.



COMITÉS SYNDICAUX

Comités ont été organisés durant l'année 2021 sur le territoire du SYDER.

- 26 janvier 2021 - Vaugneray
- 23 mars 2021 - Pusignan
- 22 juin 2021 - Tarare
- 28 septembre 2021 - Anse
- 30 novembre 2021 - Mornant

BUREAUX SYNDICAUX

6 bureaux syndicaux ont été organisés durant l'année 2021

- 19 janvier 2021
- 9 mars 2021
- 20 avril 2021
- 25 mai 2021
- 29 juin 2021
- 23 novembre 2021





L'ÉLECTRICITÉ

Créé en 1950, le SYDER est historiquement l'organisme public chargé de l'organisation de la distribution d'électricité sur le territoire du Rhône. Il exerce cette compétence auprès de 200 communes du département, soit près de 425 000 habitants.

À ce titre, le SYDER assume toutes les obligations relatives à la propriété du réseau public de distribution électrique.

En tant que propriétaire des réseaux de distribution d'électricité sur son territoire, le SYDER **négoce et supervise les contrats de concession** conclus avec ENEDIS et EDF. Il **assure le contrôle de la bonne application du cahier des charges de la concession** et de la qualité du service public.

Le SYDER réalise des travaux d'**extension**, de **renforcement**, de **sécurisation** (suppression de fils nus) et de **dissimulation** des réseaux électriques. Il veille aussi à l'**entretien** des installations électriques et à l'aménagement esthétique des réseaux.

Renforcements

75 dossiers de renforcement de réseau (augmentation de la capacité du réseau, implantation de nouveaux postes de transformation, etc.) ont été ouverts en 2021, pour un montant estimé à 891 021,05 €.

Extensions

62 dossiers d'extension du réseau de distribution public d'électricité ont été ouverts sur l'année 2021, pour un montant estimé à 878 927,68 €.

Dissimulations

46 chantiers de dissimulation coordonnée des réseaux (électricité, éclairage public et réseaux de télécommunication) ont été ouverts ou réalisés en 2021, pour un montant estimé à 3 219 995,27 €.

Sécurisations

22 dossiers de sécurisation du réseau (remplacement des vieux câbles dits « nus », sensibles aux aléas climatiques, par des réseaux torsadés, isolés, plus robustes) ont été ouverts sur l'année 2021, pour un montant estimé à 259 271,57 €.



425000 habitants



200 communes



+ de 10 000 km de réseaux électriques répartis en 226 000 points de livraison

Dossiers spéciaux

11 dossiers spécifiques « Intempéries » ont été ouverts en 2021 grâce à des financements exceptionnels pour permettre au SYDER de renforcer durablement des réseaux qui avaient été impactés par des événements climatiques majeurs en fin 2019, pour un montant estimé à 686 015,93 €.

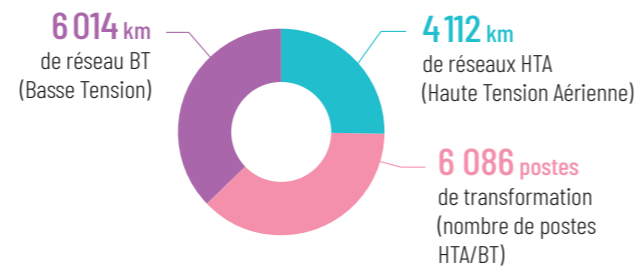


FOCUS SUR...

Groupement d'achat de l'électricité : acheter ensemble l'électricité au meilleur prix

Pour faciliter la négociation de nouveaux contrats et bénéficier de tarifs compétitifs, le SYDER organise et coordonne l'**achat groupé d'électricité** pour le compte de ses collectivités adhérentes qui le souhaitent. Ainsi, le syndicat met son expertise et expérience à la disposition de ses partenaires afin qu'ils bénéficient de **tarifs compétitifs** pour réduire leur dépense énergétique. En tant que « grand compte » le syndicat assure

des offres aux critères techniques exigeants quelle que soit la taille de l'organisation. La mutualisation et l'expertise technique du SYDER permettent effectivement de notifier des marchés de fourniture d'électricité **au meilleur prix jusque-là inférieurs aux TRV**. En 2021, 95 communes relevant du périmètre du SYDER ont adhéré au groupement d'achat d'électricité porté par le syndicat, représentant 32 GWh.



Total Clients consommateurs	225 898
Dont aux TRV	144 575
Dont au marché	81 323
Énergie acheminée	2 426 GWh
Durée moyenne annuelle de coupure	81.4 mn
Durée moyenne annuelles hors incidents exceptionnels	75.9 mn
Clients coupés pendant > 5 heures	11 901
Clients avec plus de 6 coupures > 3 mns	307

*Chiffres basés sur l'année 2020.

Compétence électricité



COMPÉTENCE "DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ" AU 31 DÉCEMBRE 2021

Arrêté préfectoral du 08/03/2021

Communes adhérentes au SYDER

Rurale (155)

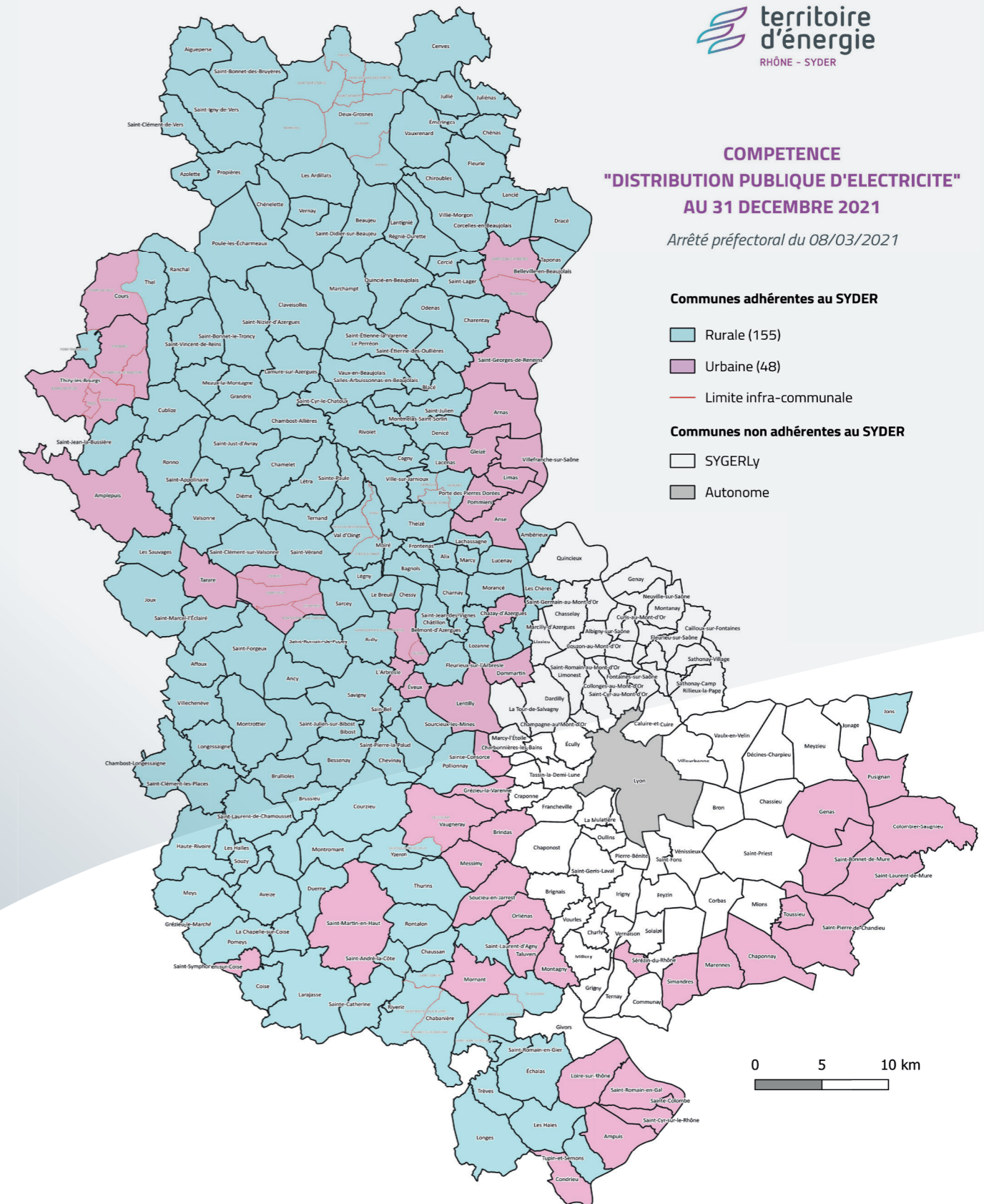
Urbaine (48)

Limite infra-communale

Communes non adhérentes au SYDER

SYGERLy

Autonome





200 000
habitants

83
communes

LE GAZ

Depuis 1997, le SYDER dispose de la compétence optionnelle « distribution publique de gaz ». En 2021, on dénombre 83 communes membres qui lui ont transféré cette compétence, ce qui représente près de 200 000 habitants.

En tant qu'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz sur son périmètre, le syndicat **négoce et supervise les contrats de concession** conclus avec GRDF à qui le SYDER a concédé la gestion et l'exploitation du réseau de distribution de gaz. Par ailleurs, le SYDER assure **le contrôle de la bonne application du cahier des charges de concession** et de la **qualité du service public**. En outre, grâce à son équipe d'experts techniques, juridiques, comptables et financiers, le SYDER s'attache à défendre les intérêts des communes qui lui ont délégué cette compétence.

LA CONCESSION GAZ

Le Syndicat est **propriétaire des ouvrages du réseau** de distribution publique de gaz situés sur son territoire dans le périmètre des contrats de concession.

En sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz, dans le cadre des zonages de raccordement pour l'injection de biogaz dans les réseaux, le syndicat est

amené à porter un avis dans le cadre des consultations publiques conformément au décret « droit à l'injection » et sa mise en application dans la délibération n° 2019-242 de la Commission de Régulation de l'Énergie. (CRE).

LES CHIFFRES CLÉS DE LA COMPÉTENCE GAZ EN 2021

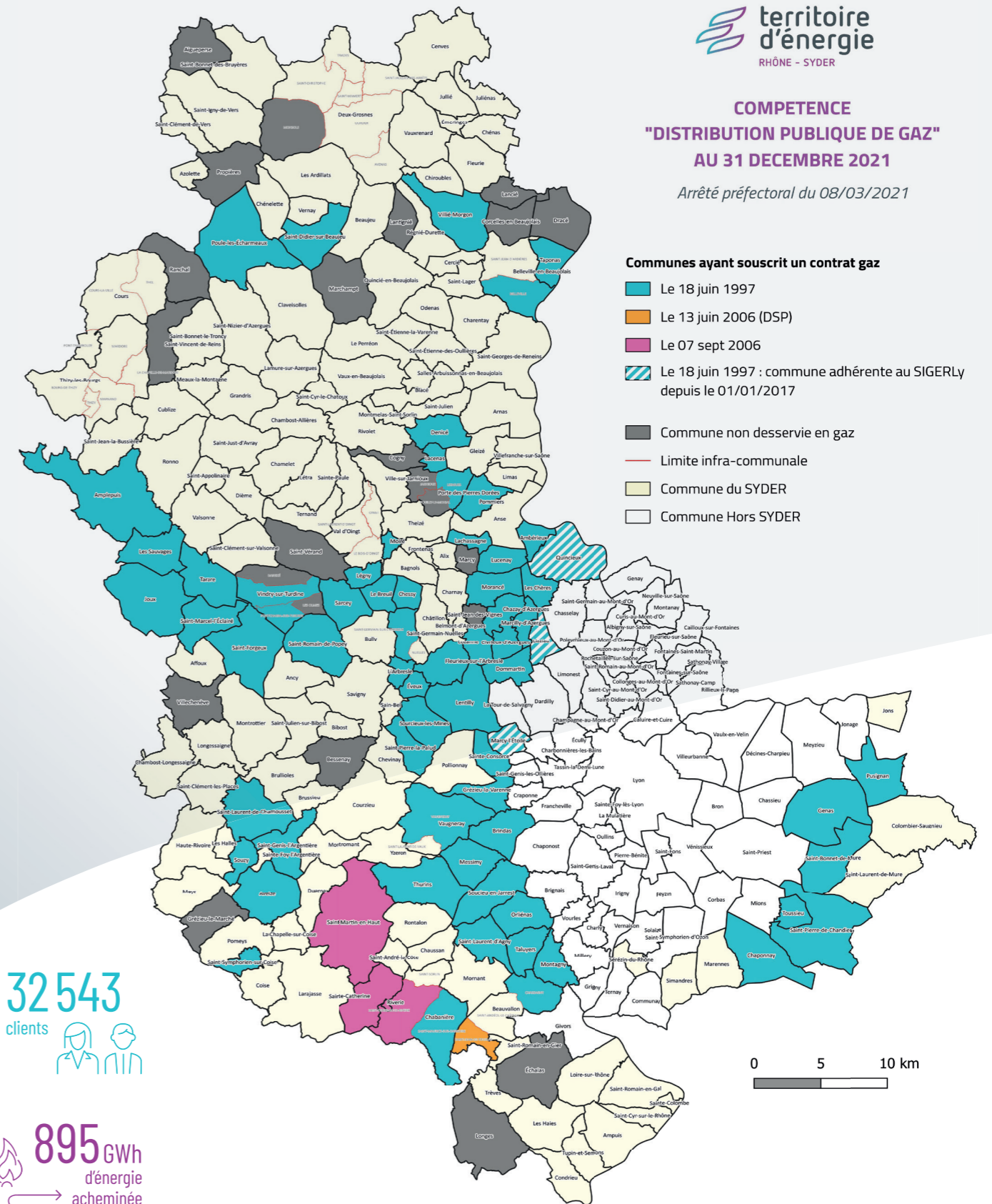
Premières mises en service clients	544
Longueur totale du réseau	934,2 km
Dont réseau moyenne pression	929,4 km
Dont réseau basse pression	2,8 km
Compteurs domestiques actifs	30 679
Réseau développé	7,35 km

Compétence gaz



COMPÉTENCE "DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ" AU 31 DECEMBRE 2021

Arrêté préfectoral du 08/03/2021





LE SYDER : AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DU RHÔNE

Dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme, la question de l'existence ou de la suffisance de la desserte en électricité est un sujet central. Dans la majorité des cas, un permis de construire pour une maison d'habitation ne pourra pas être accordé par la collectivité si la parcelle n'est pas alimentée par le réseau public de distribution électrique.

Dès lors, l'instruction du droit des sols et sa desserte en réseau électrique est un enjeu primordial pour les communes en termes d'attractivité, d'aménagement du

territoire et de dynamisme économique. En outre, il s'agit également d'un enjeu financier. En effet, si le branchement privé est à la charge du constructeur, l'extension ou le renforcement du réseau public d'électricité rendu nécessaire par le projet est dû par la collectivité (même s'il est à noter qu'il existe quelques cas dérogatoires où l'extension peut être financée par le pétitionnaire).

C'est dans ce cadre qu'intervient le service urbanisme du SYDER.

Destinataire des dossiers dont l'autorisation d'urbanisme nécessite une intervention sur le réseau public d'électricité, le SYDER analyse les préconisations techniques proposées par le concessionnaire, vérifie leur validité, analyse les tenants juridiques concernant les travaux envisagés et réalise une estimation de leur financement.

Véritable tiers de confiance, le SYDER conseille et apporte son expertise auprès des communes afin que ces dernières obtiennent tous les éléments nécessaires, tant juridiques, techniques que financiers, pour se positionner quant à l'autorisation d'urbanisme.

CHIFFRES CLÉS DU SERVICE URBANISME EN 2021:

Certificats d'Urbanisme	41
Déclarations Préalables (division de parcelles)	26
Permis d'Aménager (lotissements, zones d'activité)	33
Permis de Construire	105
Demandes de raccordement électrique hors autorisation d'urbanisme	51



256
dossiers traités



L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Investir pour un éclairage public responsable et innovant

La maintenance et l'exploitation de l'éclairage public font partie des compétences du SYDER. L'éclairage public délégué au SYDER représente aujourd'hui 195 communes, 93 000 points lumineux et 4 500 armoires de commande.

Dans ce cadre, le SYDER est responsable des investissements, de l'exploitation et la maintenance des équipements, ainsi que de l'alimentation en énergie.

POURQUOI TRANSFÉRER CETTE COMPÉTENCE AU SYDER ?

Les communes qui font le choix de déléguer les travaux, la maintenance et l'exploitation de l'éclairage public au SYDER bénéficient :

• Des travaux sur le réseau d'éclairage public

Le SYDER accompagne les communes dans le cadre des dissimulations coordonnés des réseaux, l'aménagement de leur voirie, parkings, et places ou dans la mise en valeur de leur patrimoine. En 2021, il y a eu **119 dossiers ouverts** dans le cadre des missions relevant des travaux neufs d'éclairage public, ou de « mise en valeur lumière ».

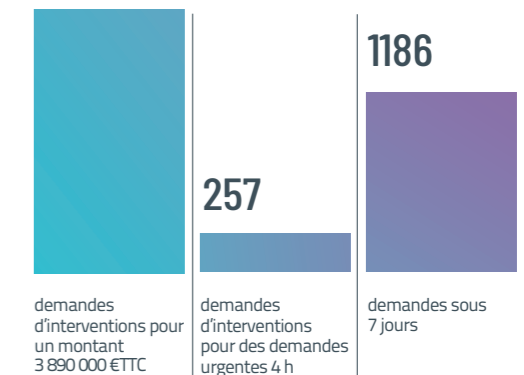
• Du remplacement systématique des sources lumineuses

Le marché de maintenance du SYDER prévoit une revue complète des installations présentes sur les communes, et un remplacement systématique des sources tous les 4 ans. En 2021, ce sont **17 communes** qui ont bénéficié de relampage, soit 10 677 points lumineux.

• D'interventions de maintenance régulières et rapides

Le SYDER propose aux communes des visites trimestrielles, des détectations préalables des pannes (de nuit), des interventions de réparation de défauts réalisées sous 7 jours.

1746



ÉVOLUTION DU PARC DE SOURCES DU SYDER EN 2021

Type de sources	Nombres	Remarques
Ballon Fluorescents	3330	Sources à éradiquer
Tube fluorescent	415	
Fluocompact	1208	
Sodium Basse Pression	149	
Halogène	301	
Incandescence	319	Sources non adaptées à l'éclairage public
Cosmopolis	2498	
Iodure Métallique	9452	
LED	12525	
Sodium Haute Pression	62728	
divers	87	
TOTAL	93 012	Sources lumineuses

La démarche performancielle : vers un éclairage public intelligent, économique et responsable.

Selon la Commission de régulation de l'Énergie (CRE), l'éclairage public représente **le premier poste de la consommation d'électricité d'une commune.**

Aujourd'hui, la plupart des points lumineux sont mécaniquement commandés et produisent une même intensité lumineuse pendant toute la nuit. Pourtant, en fonction des espaces et du temps, chaque lieu n'a pas besoin du même niveau d'éclairage. Cette consommation particulièrement énergivore entraîne de fait un gaspillage énergétique qui à l'heure de la crise environnementale et énergétique est déraisonnable et hors de propos.

Or aujourd'hui, grâce aux innovations technologiques dans le domaine des objets et réseaux connectés et aux nouvelles sources lumineuses, comme la technologie LED, des solutions peuvent être proposées aux communes pour varier et moduler l'intensité lumineuse d'une lampe selon différents paramètres. Il s'agit donc d'une **solution qui s'adapte aux besoins** en termes d'horaires d'allumage et d'intensité lumineuse voulus par la commune. Par conséquent, ce type de dispositif a vocation à engendrer de réelles économies de consommation d'énergie et donc de dépenses pour les collectivités. Si de prime abord l'éclairage intelligent peut entraîner un surcoût d'investissement non négligeable ne portant pas sur des équipements classiques, les gains économiques générés par une consommation maîtrisée de l'énergie l'emportent sur l'intérêt d'un tel projet. En effet, on estime que la mise en place d'un éclairage public intelligent permettrait aux collectivités de réaliser à terme des économies de l'ordre de **50 à 75%**.

C'est dans cette perspective que le SYDER a lancé en 2021 la **Démarche Performancielle** - une démarche qui s'inscrit dans le cadre du **Schéma Directeur d'Aménagement Lumière** du syndicat. L'objectif est d'accompagner les communes, ayant transféré la compétence éclairage public au SYDER, vers un éclairage **plus responsable, performant, économique et adapté** aux besoins de leur territoire.

Qu'est-ce que la Démarche Performancielle ?

La démarche performancielle s'inscrit avant tout dans une logique de **maîtrise énergétique**. En effet, basée sur la technologie LED, elle permet de réaliser 85% d'économie d'énergie par rapport aux ampoules dites classiques. En outre, la rénovation d'un patrimoine parfois très vieillissant permet d'engager une démarche de remise à niveau sécuritaire et qualitative. En effet, les installations, rénovées dans leur globalité, évitent la mixité de technologies qui perturbe le fonctionnement global de l'installation. De plus, les progrès technologiques en matière de faisceaux lumineux permettent d'éclairer uniquement les zones utiles et de révéler plus fidèlement la voirie et ses abords. Enfin, ce type d'installations permet d'intégrer de nouvelles technologies telles que des dispositifs de contrôle à distance, de détection de présence et autres capteurs pour varier l'intensité lumineuse selon les flux de trafic ou les besoins identifiés par la commune.

À qui s'adresse la Démarche Performancielle ?

Aujourd'hui, la démarche s'adresse à **l'ensemble des communes** qui souhaitent rénover l'ensemble de leurs luminaires. La démarche performancielle ne se substitue pas aux projets de rénovations plus partiels et classiques. Avec cette initiative, les rénovations se concentrent sur les luminaires et armoires de l'ensemble de la commune. Le choix des luminaires de rénovation sera restreint afin de favoriser un déploiement massif ainsi que des coûts attractifs. En tant qu'opérateur, le SYDER accompagne les communes de son périmètre qui souhaitent intégrer la démarche en leur apportant un soutien technique et financier. Le syndicat accompagne les intéressés à travers des conseils et expertises, des études, un portage financier, un étalement des charges ou encore des solutions d'achats groupés pour optimiser les coûts. À ce jour, sur les 195 communes qui ont transféré la compétence éclairage public au SYDER, **132 ont rejoint la démarche performancielle.**

CHIFFRES CLÉS MARCHÉ DE SUIVI DE L'EXPLOITATION

AVIS TECHNIQUES :
1139
avis sur projets

AVIS SUR DOSSIERS D'INTERVENTION ULTÉRIEURE SUR LES OUVRAGES (DIUO) :
1 117

AUDITS DE TERRAIN :
99
(travaux d'investissement et prestation de maintenance)

Mission de validation technique des projets de travaux de toutes natures. On distingue deux types de projets :
• Projet d'étude technique (Travaux d'investissement)
• Petits travaux liés à la maintenance (Basé sur la nomenclature SYREF)

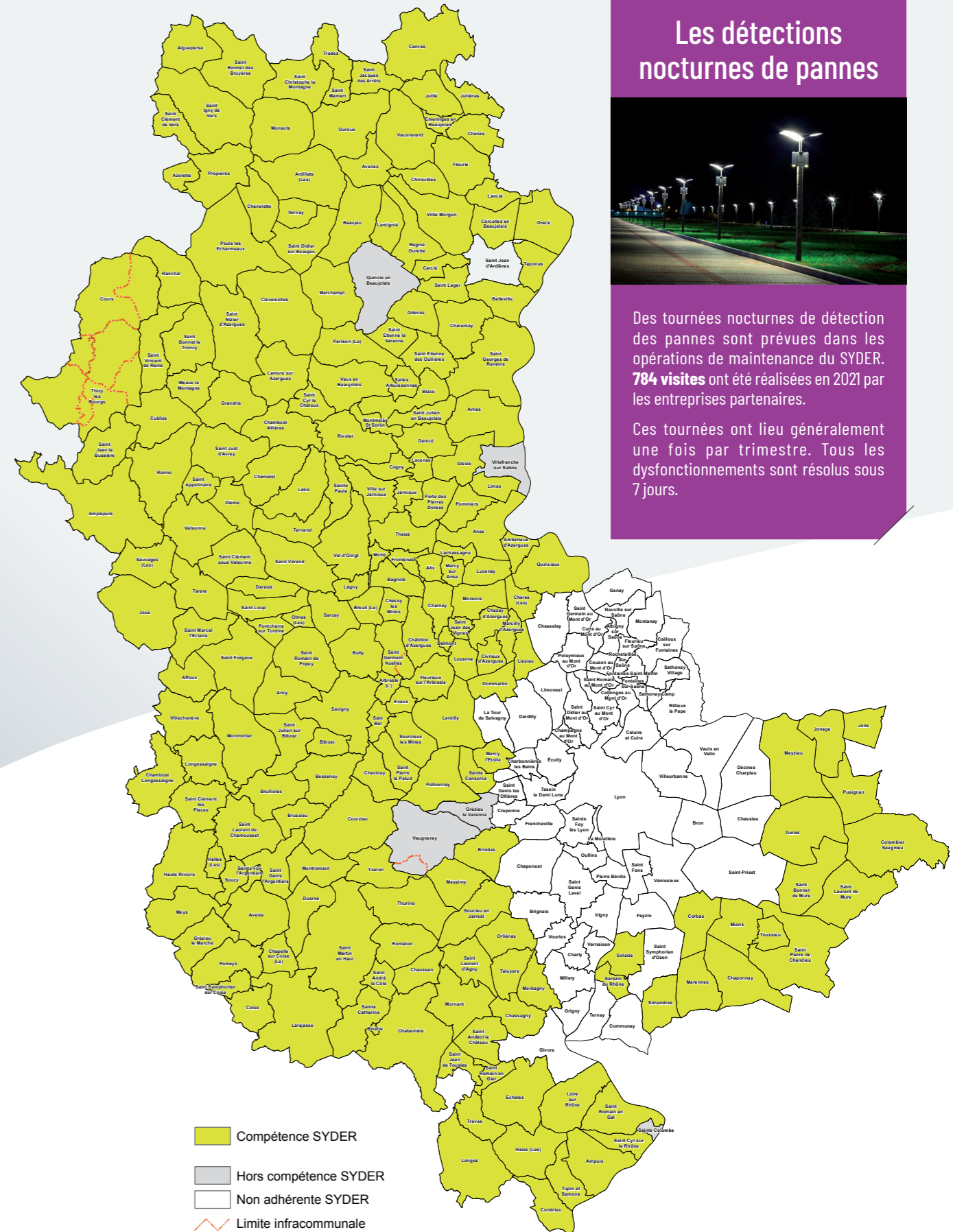
Mission de validation technique de tous les DIUO. (Dossier d'intervention ultérieure sur les ouvrages) On distingue deux sortes de récolements :
• Récolements de travaux neufs (Travaux d'investissement)
• Récolements de petits travaux liés à la maintenance (Basé sur la nomenclature SYREF)

Mission de supervision de toutes les activités liées à la maintenance des ouvrages du SYDER.

Mission de réponse à l'ensemble des pétitionnaires DT (Déclaration de projets de Travaux), DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux), DT DICT conjointe et ATU (Avis de Travaux Urgents) aux abords de l'ensemble des ouvrages Éclairage Public du parc du SYDER Rhône.

RÉPONSES AUX OPÉRATEURS INTERVENANT SUR LA VOIRIE :
13 874

Compétence éclairage public



FOCUS SUR...

Les détections nocturnes de pannes



Des tournées nocturnes de détection des pannes sont prévues dans les opérations de maintenance du SYDER. **784 visites** ont été réalisées en 2021 par les entreprises partenaires.

Ces tournées ont lieu généralement une fois par trimestre. Tous les dysfonctionnements sont résolus sous **7 jours.**



LA CHALEUR

Depuis 2009, le SYDER propose à ses communes adhérentes une compétence optionnelle : **la production et la distribution publique de chaleur.** À ce jour, **27 communes du territoire** ont choisi de transférer cette compétence au SYDER.

Pour permettre le plein exercice de cette compétence, le SYDER s'est doté de la régie « **SYDER Chaleur** » à autonomie financière. Elle permet au syndicat de concevoir, construire et exploiter des installations de production et de distribution de chaleur renouvelable pour le compte des communes. En tant que tiers de confiance, le SYDER se charge de la conception, du montage juridique, administratif et financier des projets, de l'investissement, de la réalisation des installations des chaufferies publiques et d'en assurer l'exploitation ainsi que la maintenance pour les communes qui lui ont transféré cette compétence.

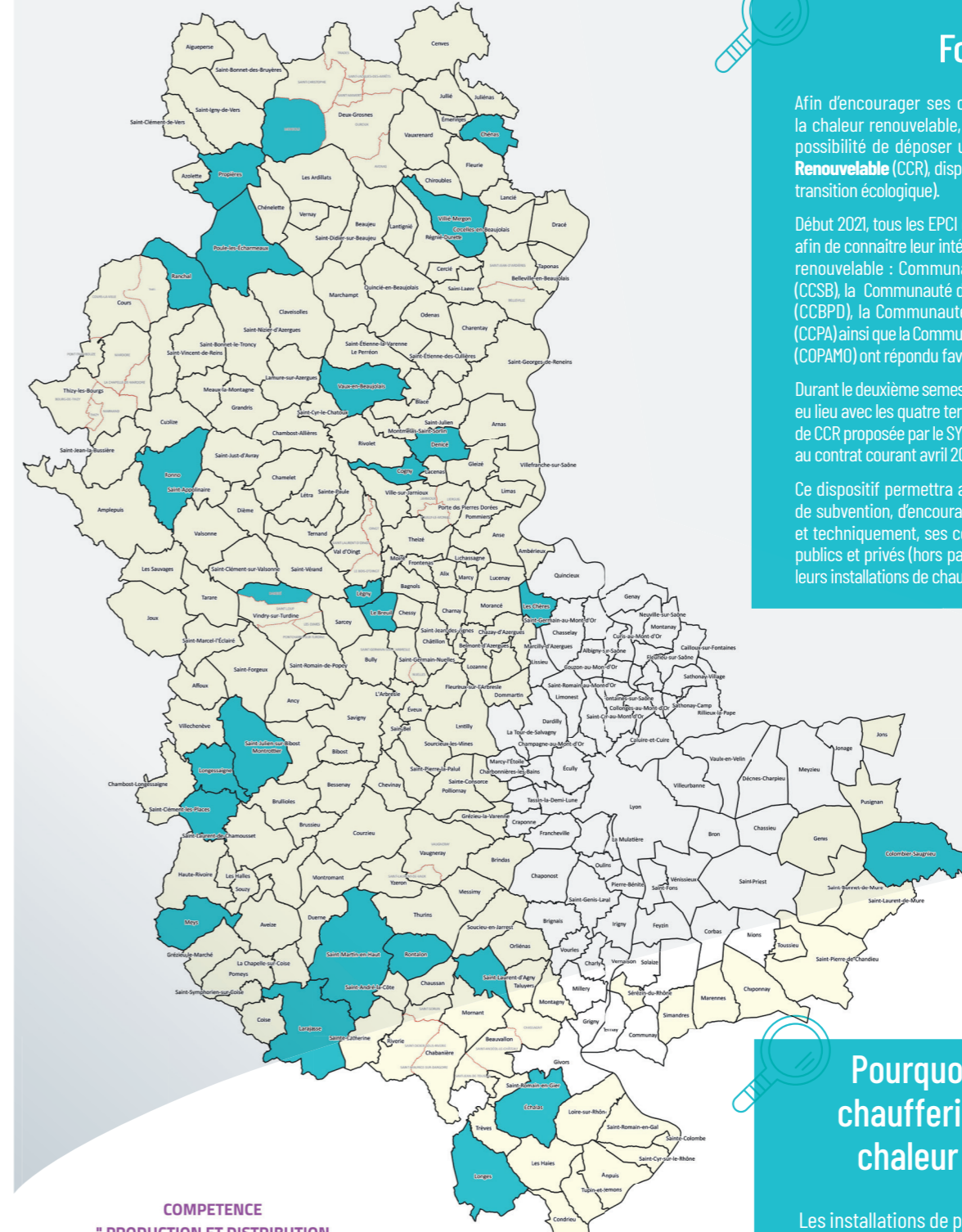


Ces réseaux de chaleur sont alimentés en chaleur renouvelable : le bois-énergie (granulés ou plaquettes forestières) pour le parc existant. Le recours aux autres sources de chaleur renouvelable locale sera à l'avenir considéré.

La régie SYDER Chaleur supporte les coûts des combustibles, d'investissement, d'exploitation et de maintenance des chaufferies et des réseaux de chaleur associés et les répercute aux abonnés par la vente de chaleur aux abonnés sur une période de 20 à 25 ans. À noter que la régie se doit d'être à l'équilibre financier et ne prend aucune marge sur les ventes de chaleur. Les chaufferies alimentées en chaleur renouvelable, en l'occurrence le bois-énergie, permettent aux communes de **baissé considérablement leur facture énergétique car celui-ci est un des moyens de chauffage les plus économiques** puisqu'il est environ deux fois moins cher que le gaz naturel et quasiment trois fois moins cher que le fioul. Ce type d'installation permet également de **réduire significativement les émissions de CO₂.**

Communes	Lieu de la chaufferie	Année de mise en service	Type de combustible bois	Puissance de chaudière BIOMASSE	Nombre des sous stations par site
LONGES	Le Pré Paquet	2011	plaquettes	200 kW	3
VAUX EN BEAUJOLAIS	Ecole Bernard Pivot	2013	granulés bois	120 kW	1
PROPIERES	Mairie - Ecole	2014	granulés bois	56 kW	1
LARAJASSE	Parc des Platannes	2015	plaquettes	350 kW	11
DEUX GROSNES	Le Fontalet	2015	plaquettes	300 kW	3
LONGESSAIGNE	Les Bédouins	2017	plaquettes	165 kW	5
CHENAS	Les Chênes	2019	granulés bois	65 kW	2
RONTALON	Le Bourg	2019	granulés bois fioul domestique	60 kW	2
RONNO	Le Château	2020	plaquettes	120 kW	5
SAINT MARTIN EN HAUT	Rue Rochefort	2021	Mix énergétique	800 kW	8

Compétence production de chaleur et distribution publique de chaleur



**COMPÉTENCE
" PRODUCTION ET DISTRIBUTION
DE CHALEUR ET DE FROID "
AU 01 JANVIER 2022**

Arrêté préfectoral du 07/01/2022

- Commune ayant transféré la compétence au SYDER (25)
- Limite infra-communale
- Commune du SYDER
- Commune Hors du SYDER

Focus CCR

Afin d'encourager ses communes adhérentes à développer la chaleur renouvelable, le SYDER a initié une réflexion sur la possibilité de déposer une candidature au **Contrat Chaleur Renouvelable (CCR)**, dispositif proposé par l'ADEME (Agence de la transition écologique).

Début 2021, tous les EPCI du territoire rhodanien ont été sollicités afin de connaître leur intérêt pour le développement de la chaleur renouvelable : Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB), la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBDP), la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle (CCPA) ainsi que la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) ont répondu favorablement aux sollicitations du SYDER.

Durant le deuxième semestre 2021, plusieurs temps d'échanges ont eu lieu avec les quatre territoires souhaitant intégrer la démarche de CCR proposée par le SYDER, en vue de déposer une candidature au contrat courant avril 2022.

Ce dispositif permettra au SYDER, délégataire d'une enveloppe de subvention, d'encourager et d'accompagner, financièrement et techniquement, ses collectivités partenaires et les porteurs publics et privés (hors particuliers) de projets locaux à convertir leurs installations de chauffage.

Pourquoi opter pour des chaufferies alimentées en chaleur renouvelable ?

Les installations de production de chaleur renouvelable présentent des atouts considérables pour le territoire car elles permettent de :

- Améliorer le bilan carbone
- Réduire la facture énergétique
- Valoriser les ressources énergétiques locales telles que le bois-énergie
- Dynamiser le développement économique et le bassin d'emploi local

Au 31 décembre 2021, le SYDER exploitait **10 chaufferies bois et 9 réseaux de chaleur.**



+1
chargé de projet
photovoltaïque recruté en 2021

LE PHOTOVOLTAÏQUE

Depuis 2016, le SYDER mène une politique volontariste et ambitieuse en matière d'énergie solaire photovoltaïque puisqu'il conçoit, réalise et exploite des installations photovoltaïques sur les bâtiments publics.

Afin d'accompagner ses communes adhérentes qui souhaitent réaliser des projets photovoltaïques et d'encourager le développement de l'énergie solaire sur le territoire, le SYDER peut intervenir autour du / de :

- Financement
- Maîtrise d'ouvrage
- Exploitation
- Maintenance

Au 31 décembre 2021, **44 installations** photovoltaïques sont exploitées par le SYDER représentant **une puissance de 1,16 MWc** pour une production d'énergie annuelle prévisionnelle de 1,23 GWh/an, soit l'équivalent de la consommation moyenne de **258 foyers**.

Cette production d'énergie a généré un revenu de près de 165 k€. La météo moins favorable en 2021 a tout de même permis de produire 6,7% d'énergie en plus par rapport au prévisionnel portant à +10,7% la production d'énergie sur l'ensemble des installations depuis leur mise en service par rapport au prévisionnel.

L'année 2021 a été marquée par la réalisation d'une grande étude de cadrage pour la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle (CCPA). Ce travail a permis de réaliser des études d'opportunité pour 138 sites, parmi lesquels 109 ont été confiés et ensuite 97 ont été visités et étudiés. Pour la continuité du projet, 31 sites ont été retenus pour la phase 1 du projet, 18 pour la phase 2 et enfin 18 pour la phase 3. Les 30 sites restants ont été abandonnés. La phase 1 du projet s'est déroulée de la fin d'année 2021 à l'été 2022 et va permettre de dimensionner des installations électriques à hauteur de 1,7 MWc, soit environ 1,8 GWh ce qui correspond à la consommation de 377 foyers. La phase 2 commencera début 2022 pour terminer au milieu d'année 2023. La phase 3 n'a pas encore été estimée.

L'année 2021 a vu le franchissement du cap symbolique du Méga Watt Crête (1MWc), confirmant le développement continu de l'activité photovoltaïque du SYDER.

Communes et installations en 2021	Puissance (kWc)	Prévisionnel (kWh/an)
Meys - OPAC	32	34850
Souzy - Local Technique	35,1	37465
St Martin en Haut - Village Vacances	99,78	109089

Parce que le SYDER souhaite accélérer et massifier la production d'électricité renouvelable sur tout le territoire du Rhône, de nombreux projets innovants comme des ombrières ou encore des projets au sol vont être développés

POURQUOI OPTER POUR DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES ?

- Pour produire et consommer de l'électricité locale.
- Pour soutenir le territoire dans ses objectifs : TEPOS, CTE, PCAET...
- Pour limiter les émissions de gaz à effet de serre et le réchauffement climatique.
- Pour créer de l'emploi non délocalisé.
- Pour procurer au territoire un réel avantage économique grâce à la compétitivité des énergies renouvelables face aux énergies traditionnelles.
- Pour utiliser l'énergie gratuite du soleil.
- Pour être acteur de la transition énergétique.

Carte du réseau d'implantation de panneaux photovoltaïques



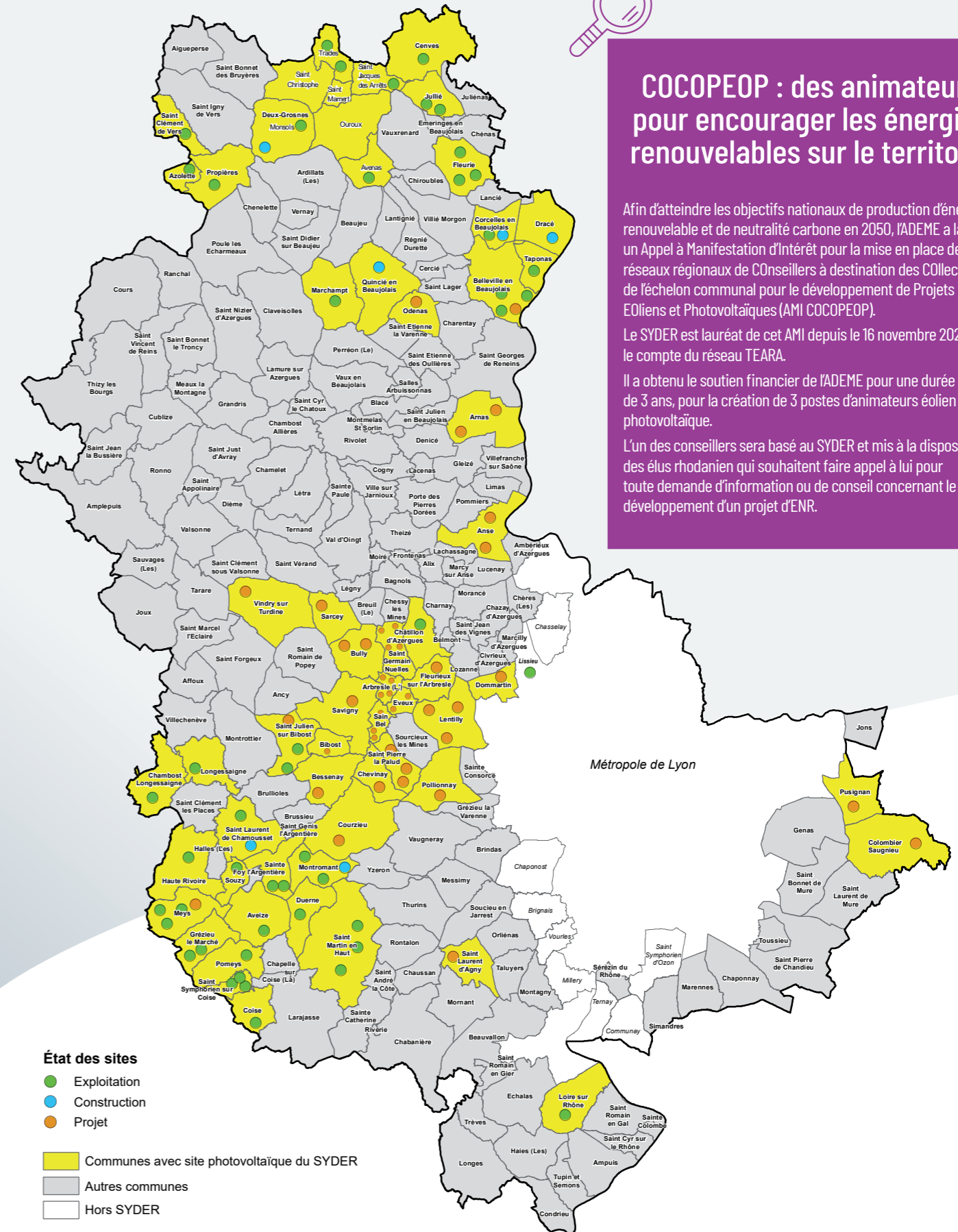
COCOPEOP : des animateurs pour encourager les énergies renouvelables sur le territoire

Afin d'atteindre les objectifs nationaux de production d'énergie renouvelable et de neutralité carbone en 2050, l'ADEME a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt pour la mise en place de réseaux régionaux de COnseillers à destination des COLlectivités de l'échelon communal pour le développement de Projets EOliens et PhotoVoltaïques (AMI COCOPEOP).

Le SYDER est lauréat de cet AMI depuis le 16 novembre 2021, pour le compte du réseau TEARA.

Il a obtenu le soutien financier de l'ADEME pour une durée de 3 ans, pour la création de 3 postes d'animateurs éolien et photovoltaïque.

L'un des conseillers sera basé au SYDER et mis à la disposition des élus rhodaniens qui souhaitent faire appel à lui pour toute demande d'information ou de conseil concernant le développement d'un projet d'ENR.





MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Les infrastructures de recharges de véhicules électriques et hybrides (IRVE) connaissent un fort développement sur le territoire rhodanien. 51 bornes ont été installées depuis le lancement de ce service par le SYDER Rhône, dont 1 borne rapide située à Belleville en Beaujolais et 41 communes et 2 EPCI ont transféré leur compétence en ce domaine, pour une mobilité plus verte.

Depuis 2019, le SYDER Rhône assure, pour le compte des communes et des communautés de communes et d'agglomération, le développement, l'exploitation et la maintenance du parc de bornes IRVE actuel et à venir. Pour chacun des projets confiés, le SYDER Rhône s'appuie sur ses partenaires compétents : IZIVIA et SERPOLLET (SERFIM). On peut dénombrer aujourd'hui 102 points de charge ouverts au public sur le territoire rhodanien (103 prises de charge pour 51 bornes en exploitation). Les conditions financières mises en place par le SYDER Rhône contribuent à soutenir cet accroissement en proposant un abattement identique aux autres catégories de travaux, soit 50% en 2021. Les bornes de recharge sont disponibles 24h/24 et 7j/7 à tous les utilisateurs, qu'ils soient résidents de la commune ou non, abonné IZIVIA ou non. Si les tarifs applicables aux utilisateurs sont fixés par le Comité Syndical du 27 novembre 2018, les accès sont gratuits pour les véhicules des services techniques des communes qui en font la demande. Seules seront refacturées les consommations d'électricité des bornes.

Un schéma directeur des IRVE a été lancé en 2021. Celui-ci sera finalisé en 2022. Ce schéma a pour but la modélisation du besoin aux différents horizons permettant d'évaluer le nombre de points de charge nécessaire d'ici 2025, 2027, 2032, en fonction des différents types de charges :

- Recharge lente ≤ 7.4 kW
- Recharge normale > 7,4 et ≤ 22 kW
- Recharge rapide > 22 et < 150 kW
- Recharge ultra-rapide ≥ 150 kW



LE SAVIEZ-VOUS ?

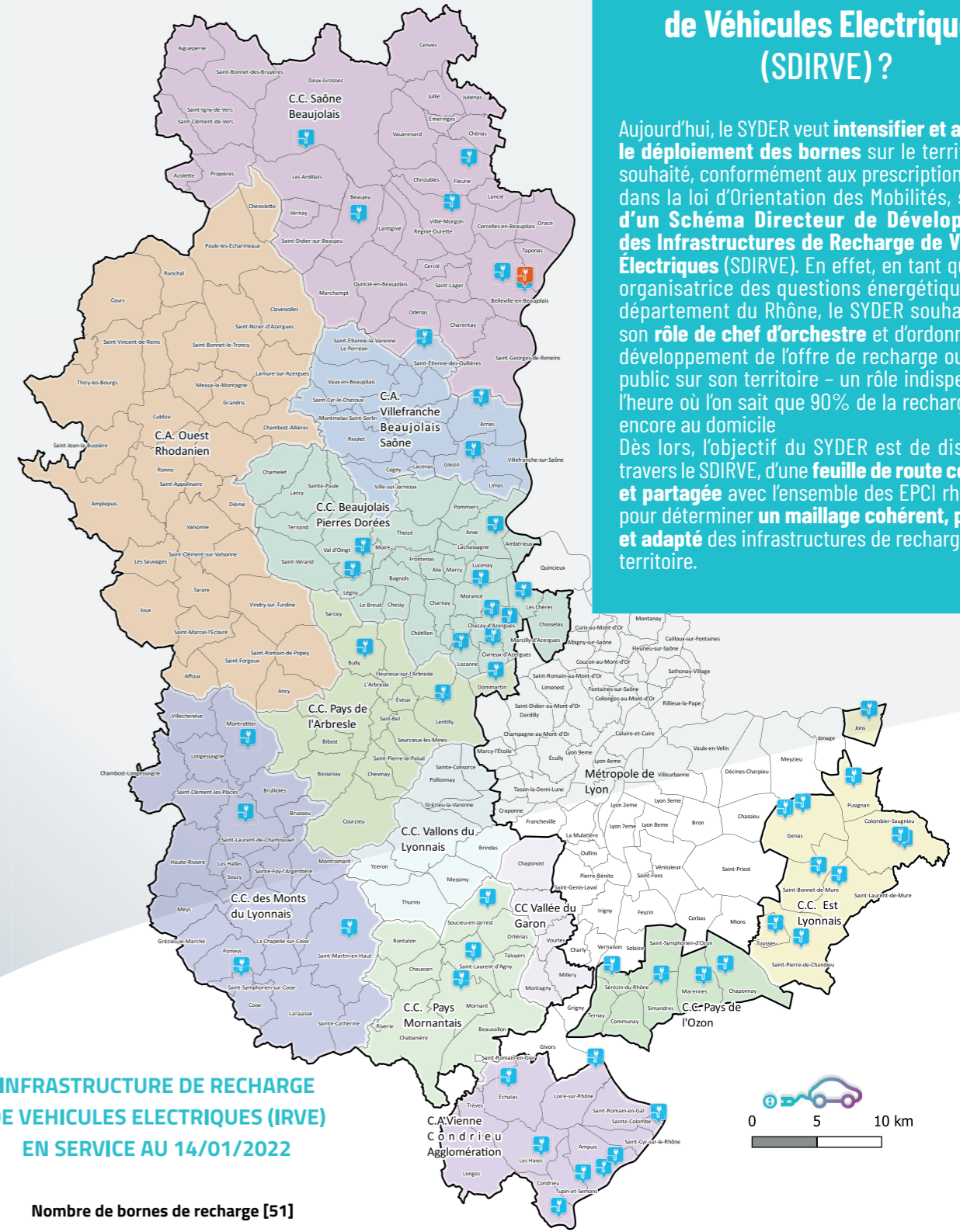
En France, le **secteur des transports est le premier émetteur de CO₂**, avec 36 % des émissions nationales. En outre, 96% des émissions de CO₂ induites par les transports proviennent de la combustion de carburants fossiles. Parallèlement, aux problématiques écologiques, les **énergies fossiles**, comme le pétrole, sont particulièrement **coûteuses** parce qu'elles sont à la fois de plus en plus rares mais également parce que la fluctuation de leurs cours et la volatilité de leurs prix sont intrinsèquement corrélées à notre interdépendance aux pays producteurs.

Dès lors, face à ces enjeux à la fois environnementaux et économiques, le Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône (SYDER), en tant qu'acteur incontournable des enjeux énergétiques sur le territoire rhodanien propose **un certain nombre de solutions concrètes** à ses communes adhérentes. Des solutions pour **faire face** à la fois à la **hausse des factures énergétiques** mais également pour accompagner **ses partenaires naturelles** que sont les communes vers des **solutions énergétiques moins consommatrices et plus vertueuses écologiquement**.

La **mobilité électrique et décarbonée** fait partie des solutions pour y parvenir. En effet, on estime que la voiture électrique à batterie reste la solution la moins émissive car ce type de véhicule entraîne en moyenne **une réduction de plus de 75 % de l'empreinte carbone** par rapport à un véhicule thermique fossile. En outre, on considère également que la mobilité électrique est particulièrement **avantageuse économiquement** car elle permet de réaliser **20% d'économie** par rapport à un véhicule thermique.

C'est pourquoi, depuis 2019, le SYDER s'est doté de la compétence **Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique (IRVE)**.

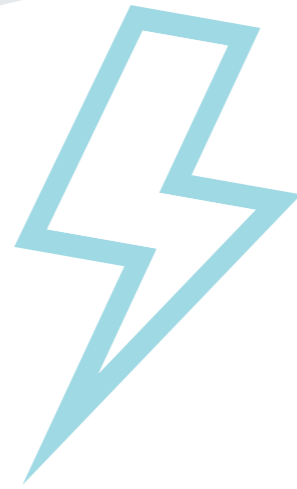
Carte du réseau d'implantation des bornes



Pourquoi un Schéma Directeur de Développement des Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques (SDIRVE) ?

Aujourd'hui, le SYDER veut **intensifier et accélérer le déploiement des bornes** sur le territoire, il a souhaité, conformément aux prescriptions émises dans la loi d'Orientation des Mobilités, **se doter d'un Schéma Directeur de Développement des Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques (SDIRVE)**. En effet, en tant qu'autorité organisatrice des questions énergétiques pour le département du Rhône, le SYDER souhaite jouer son **rôle de chef d'orchestre** et d'ordonnateur du développement de l'offre de recharge ouverte au public sur son territoire – un rôle indispensable à l'heure où l'on sait que 90% de la recharge se fait encore au domicile. Dès lors, l'objectif du SYDER est de disposer, à travers le SDIRVE, d'une **feuille de route concertée et partagée** avec l'ensemble des EPCI rhodaniens pour déterminer **un maillage cohérent, pertinent et adapté** des infrastructures de recharge sur son territoire.

EFFICACITÉ ET SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE



Depuis la fin de l'année 2021, les collectivités doivent faire face à une flambée des prix de l'énergie obligeant certaines d'entre elles à fermer des bâtiments publics trop énergivores, à augmenter leur fiscalité ou encore à couper certaines dépenses de leur budget. Parallèlement à cette crise énergétique, l'urgence environnementale nous impose un changement de paradigme nous obligeant à tendre impérativement vers de nouvelles pratiques énergétiques plus responsables et plus sobres.

Aussi, face aux enjeux environnementaux et économiques, le SYDER, acteur public incontournable des problématiques énergétiques sur le territoire rhodanien, propose un certain nombre de solutions concrètes à ses communes adhérentes à la fois pour faire face à ces dépenses inhabituelles mais également en les invitant à se doter de solutions énergétiques moins consommatrices et plus vertueuses écologiquement.

En tant qu'opérateur territorial et tiers de confiance, le SYDER s'évertue, grâce à un important travail de veille et de prospective, à candidater ou souscrire aux différents dispositifs (Appel à Manifestation d'Intérêt, Subventions, Contrats, etc.), mis en place par l'État et /ou autres collectivités dans les domaines de la maîtrise de l'énergie ou des énergies renouvelables, pour le compte de ses communes adhérentes afin de leur développer des projets ou outils bénéfiques en matière d'optimisation et de sobriété énergétique.

L'AMI MIMOSA : AU SERVICE DE LA MAÎTRISE ÉNERGÉTIQUE

Le « décret tertiaire », en complément des objectifs fixés successivement par les lois Grenelle I et II, puis par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), impose des obligations de performances énergétiques du patrimoine, des modalités opérationnelles de contrôle du respect de ces exigences, ainsi que les sanctions en cas de non-respect de l'obligation de réduction de niveau de consommation d'énergie finale.

Dans ce contexte où il est nécessaire d'accélérer la réalisation d'actions d'efficacité énergétique, le programme « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique » (ACTEE), porté par la FNCCR, se décline en plusieurs appels à manifestation d'intérêt à destination des collectivités.

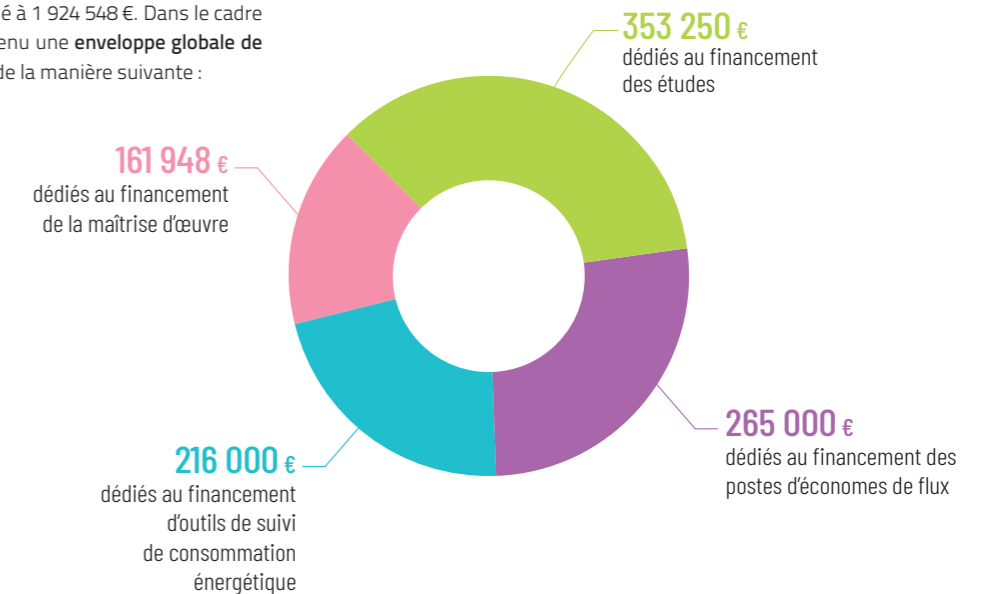
Elle a ainsi lancé l'**Appel à Manifestation d'Intérêt SEQUOIA**, dont l'objectif est de financer une partie des coûts liés à la réalisation d'actions de réduction des consommations énergétiques dans les bâtiments des collectivités.

Au niveau du territoire du Rhône, le SYDER est **lauréat de l'AMI et coordinateur du groupement MIMOSA** (Mutualisation Intelligente des MOyens pour un Scénario Ambitieux) qui comprend : le SYDER, l'ALTE 69, la CAVBS, la CCBPD, la COPAMO, la COR, la CCMDL, la CCVL et la CCPO.

L'accompagnement financier de l'AMI porte sur **4 axes** :

- La réalisation d'études et d'audits énergétiques du patrimoine bâti communal et intercommunal ;
- La mise en place d'une communauté d'économies de flux ;
- L'acquisition d'un logiciel de suivi des consommations énergétiques et d'équipements de télégestion ;
- La réalisation d'actions de maîtrise d'œuvre.

Le montant total du projet a été estimé à 1 924 548 €. Dans le cadre du dispositif MIMOSA, le SYDER a obtenu une **enveloppe globale de 996 000 €**. Cette dernière est répartie de la manière suivante :



FOCUS SUR...

L'Économe de flux : un conseiller dédié à la maîtrise de l'énergie au service des communes

Dans le cadre de l'AMI MIMOSA, le SYDER a créé un poste entièrement dédié au conseil énergétique : l'économe de flux.

Ce dernier intervient dans la **gestion de la consommation de l'énergie**. Il informe et conseille les communes pour une utilisation plus rationnelle de l'énergie. Il est également chargé de promouvoir les énergies renouvelables.

Interlocuteur privilégié des communes, ce conseiller de proximité accompagne les collectivités dans la maîtrise de leurs consommations et dépenses énergétiques, la construction de projets énergétiques sobres et responsables. Il intervient aux différentes étapes d'une politique énergétique maîtrisée.

Son périmètre d'intervention est orienté autour de **5 grandes missions** :

- État des lieux énergétiques du patrimoine des communes
- Suivi des consommations et Optimisation des dépenses énergétiques
- Accompagnement à la construction de plans d'actions de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables.
- Instruction, suivi et vente des certificats d'économies d'énergie
- Accompagnement de projets spécifiques

À ce jour, l'économe de flux a réalisé un important travail de recensement des données de consommation du parc d'éclairage public géré par le SYDER. En effet, les factures et les charges d'électricité nécessitaient d'être contrôlées et les contrats de puissance d'être mis à jour. Ce travail a permis de mettre en commun les données actualisées du SYDER avec la plateforme SYFAC (qui donne aux communes un accès aux factures, aux points de livraison...) et ENEDIS et EDF.

VALORISATION DES CERTIFICATS D'ÉNERGIE (CEE)

Le dispositif des CEE a été mis en place en 2005, pour encourager les économies d'énergie.

Les CEE sont attribués aux particuliers, entreprises, collectivités qui réalisent des **travaux générant des économies d'énergie**.

2 types d'acteurs sont concernés par les certificats d'économie d'énergie :

- Les « obligés » ;
- Les éligibles.

Les « obligés » sont des entreprises qui de par leur activité sont polluantes (par exemple, les distributeurs d'énergie ou encore la grande distribution). Elles sont sommées de générer des économies d'énergie, sous peine d'être sanctionnées financièrement. Chaque obligé a un objectif de réalisation d'économies d'énergie.

Deux options s'offrent à elles pour atteindre les objectifs :

- Réaliser elles-mêmes des économies d'énergie ;
- Acheter les CEE à des structures qui réalisent des travaux : les « éligibles », parmi lesquels figurent les collectivités.

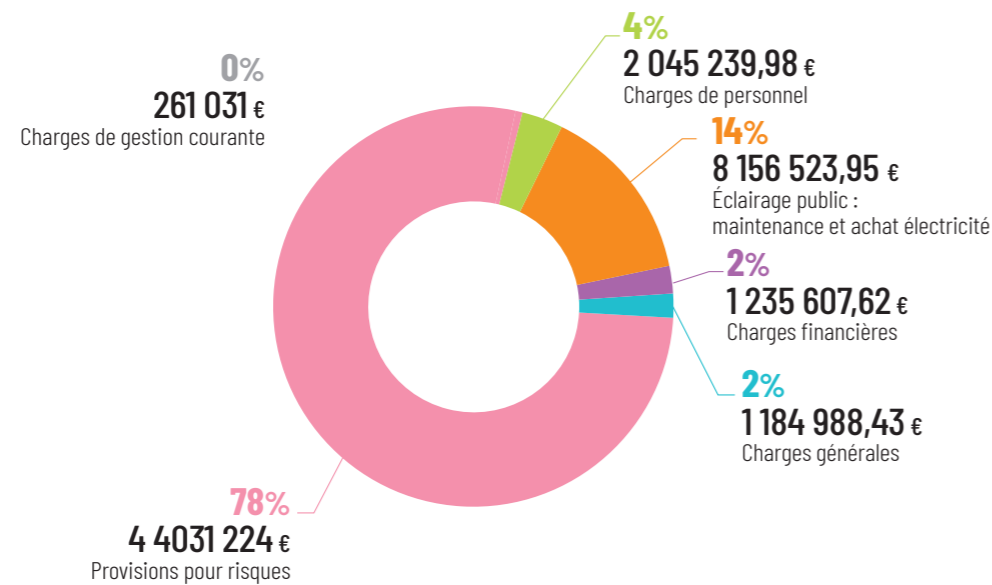
Fin 2021, à la veille du lancement de la démarche performancielle de l'éclairage public, qui sur 3 ans, générera près 580 GWh Cumac le SYDER a réactivé la démarche de valorisation des CEE.

En décembre 2021, le SYDER a réalisé un **dépôt pour le compte du réseau TEARA**. En effet, depuis plusieurs années, un regroupement s'opère entre les membres du réseau TEARA : chaque syndicat, à tour de rôle, est chargé de déposer pour le compte des autres syndicats leurs dossiers de CEE. Ce regroupement est gage de souplesse pour chacun des membres car des dépôts sont effectués toutes les 6 semaines, permettant ainsi le dépôt régulier de dossiers et de déroger au seuil minimal de dépôt, fixé à 50 GWh Cumac.

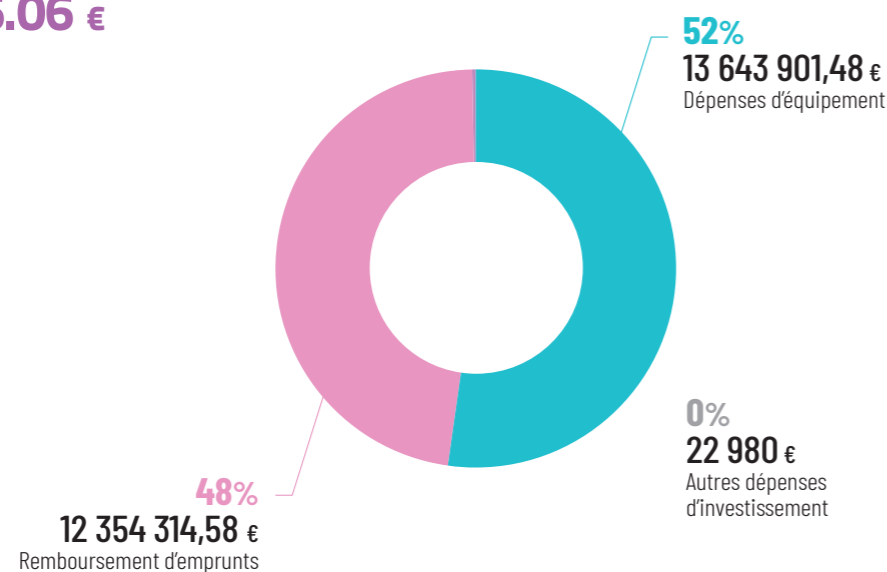


Le comptable public du syndicat a attesté la **gestion financière saine et équilibrée** des budgets du SYDER pour l'année 2021. Cette solidité et maîtrise financière permet au syndicat de disposer d'une forte **capacité d'autofinancement** notamment pour **investir dans la transition énergétique**.

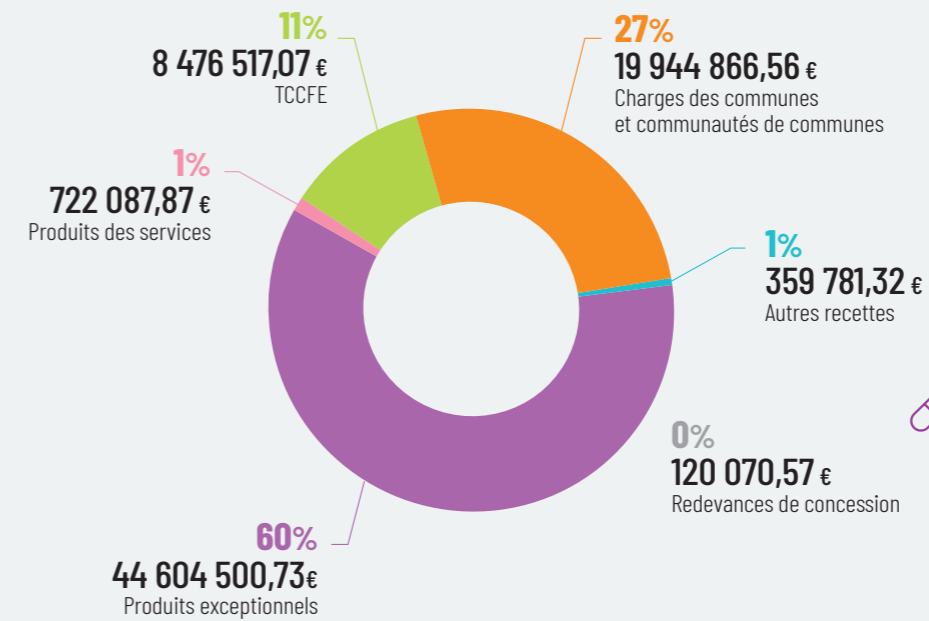
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 56 873 243,87 €



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 26 021 196,06 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 74 227 824,12 €



FOCUS SUR...

Rapport de la chambre régionale des comptes

En 2021, à partir de l'analyse des exercices financiers de 2014 à 2019, la Chambre régionale des comptes a émis 7 recommandations afin d'améliorer la gestion financière et patrimoniale du syndicat.

- L'inventaire de l'intégralité des équipements du parc de l'éclairage public qui a été retracé et audité à travers le Schéma d'Aménagement Lumière réalisé pour chaque commune inscrite dans la démarche performancielle

- La mise en place d'indicateurs de comparaison des consommations électriques à travers les outils technologiques de la démarche performancielle et le travail de rapprochement des factures EDF et des consommations constatées

- L'intégration du mécanisme des autorisations de programme / crédits de paiement

- La fiabilisation de l'inventaire physique et comptable du syndicat

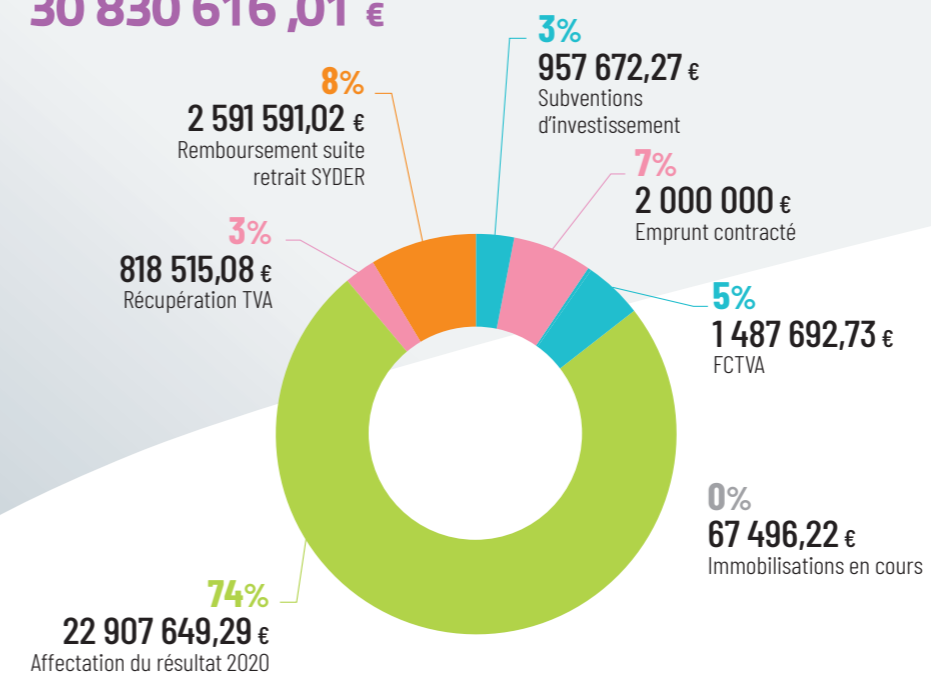
- La systématisation de la constitution des provisions réglementaires en cas de contentieux

- L'intégration dans le prochain contrat de concession avec ENEDIS des dispositions visant à la présentation d'un âge moyen du réseau et d'un taux de perte d'électricité au CRAC

- La réorganisation de la chaîne comptable à travers la mise en place de la comptabilité d'engagement

Toutefois, la CRC a souligné la bonne gestion financière du syndicat.

RECETTES D'INVESTISSEMENT 30 830 616,01 €



Ces chiffres ont été votés lors du conseil syndical du 14 juin 2022.

Le report d'excédent de fonctionnement de 2020 s'élève à 2 761 866,05 € et fait donc l'objet d'une écriture en recettes de fonctionnement. Le déficit d'investissement reporté de 2020 quant à lui est de 11 693 089,29 €.

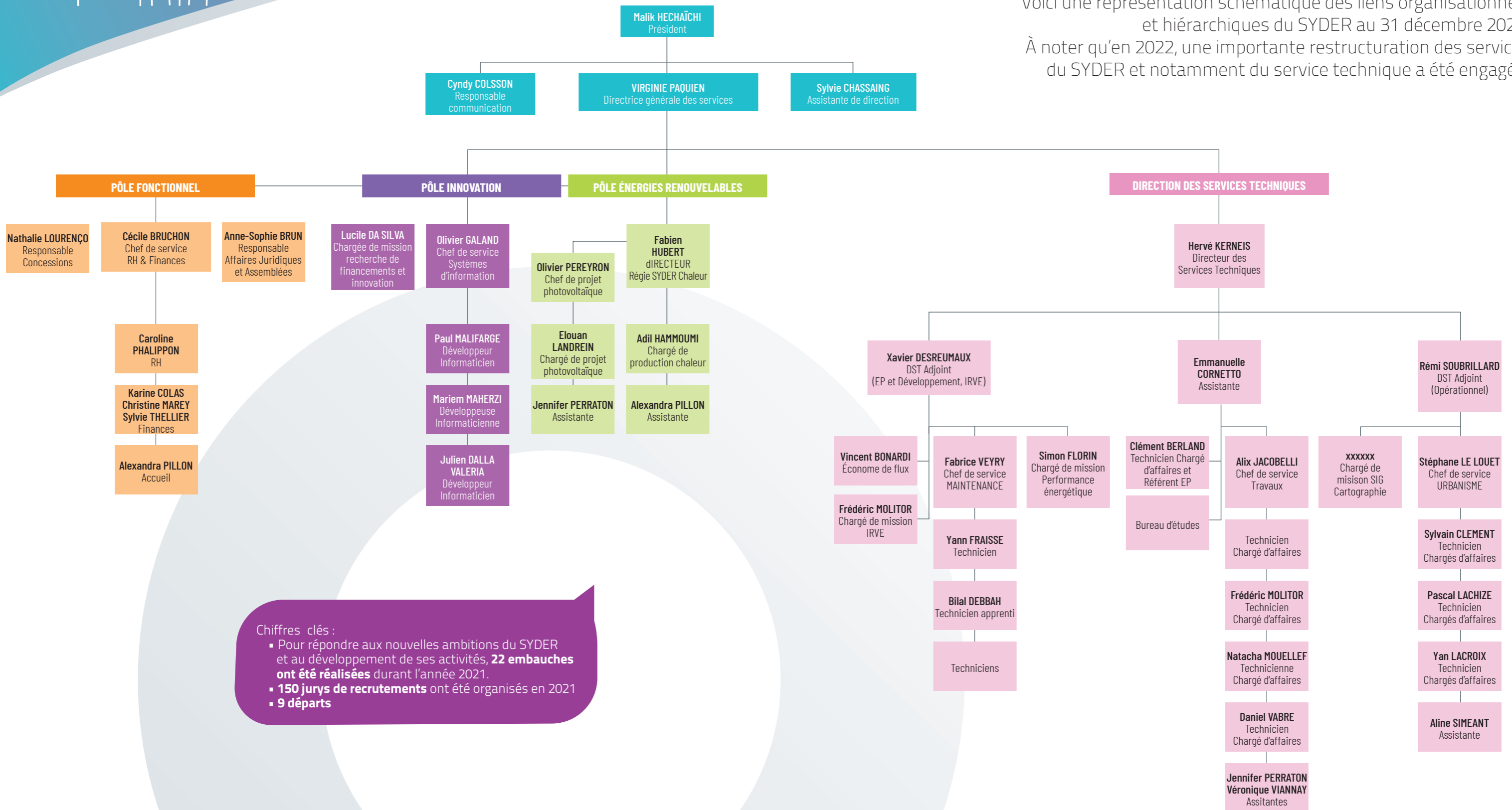
La section de fonctionnement dégage un virement vers l'investissement en 2021 à hauteur de 15 690 966,05 €.



ORGANIGRAMME DES SERVICES

AU 06/09/2021

Voici une représentation schématique des liens organisationnels et hiérarchiques du SYDER au 31 décembre 2021. À noter qu'en 2022, une importante restructuration des services du SYDER et notamment du service technique a été engagée.



Chiffres clés :

- Pour répondre aux nouvelles ambitions du SYDER et au développement de ses activités, **22 embauches ont été réalisées** durant l'année 2021.
- **150 jurys de recrutements** ont été organisés en 2021
- **9 départs**



UNE ÉQUIPE ENGAGÉE AU SERVICE DES TERRITOIRES

Au 31 décembre 2021, l'équipe du SYPER comptait **41 agents** et **un alternant en formation** répartis au sein de 4 pôles :

- Direction des services techniques
- Pôle énergies renouvelables
- Pôle innovation
- Pôle fonctionnel

MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE EN DIRECTION DES AGENTS DU SYDER

L'année 2021 a permis au SYDER de généraliser le Régime indemnitaire des fonctionnaires de l'État (RIFSEEP), de mettre en place une politique sociale (revalorisation des tickets restaurant, des modalités de prise en charge de la mutuelle et de la prévoyance, etc.) ainsi qu'une politique environnementale (revalorisation de la prise en charge des titres de transport, mise en place de la prime mobilité pour les agents qui se déplacent en mobilité active ou collective, etc.) en direction des agents.



FOCUS SUR...

À la découverte de jeunes talents

En 2021, le SYDER a accueilli **un alternant au sein de la direction des services techniques** et **quatre stagiaires** qui ont respectivement collaboré avec les services informatique, photovoltaïques et ressources humaines.

Pour l'exécutif et la direction générale du syndicat, accueillir de jeunes talents encore en étude ou en formation est une manière de **construire l'avenir du SYDER et d'attirer les agents de demain.**

Cette politique RH s'intensifiera dans les années à venir. En effet, le syndicat ambitionne de mettre en place à partir de 2022 de véritables partenariats avec des écoles et / ou des universités spécialisées dans le domaine des énergies afin d'accompagner et d'anticiper les besoins en recrutement dans un secteur en pleine tension.



MARCHÉS CONCLUS PAR APPEL D'OFFRES EN 2021

Compétence	Objet du marché	Modalité de passation	Référence acte administratif	Attributaires
ÉLECTRICITÉ / ÉCLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX SECS ET ÉCLAIRAGE PUBLIC Opérations inférieures ou égales à 150 000 € Relance lots 4 à 9	Accord cadre mono-attributaire A bons de commandes Alloti géographiquement sans minimum, ni maximum	DS_2021_032 du 22 février 2021 de préparation de la consultation BS_2021_032 du 20 avril 2021 d'attribution	lot n° 4 : SOBECA (Anse) lot n° 5 : groupement EIFFAGE (Savigny) / RAMPA lot n° 6 : SOBECA lot n° 7 : SOBECA lot n° 8 : groupement EIFFAGE / RAMPA lot n° 9 : groupement EIFFAGE / RAMPA
ÉLECTRICITÉ	FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ ET SERVICES ASSOCIÉS MARCHÉ SUBSEQUENT N° 2 du lot n° 2 A L'ACCORD CADRE N° 18-58812 PUISSANCES SOUSCRITES < ou = à 36kVa	Marché subséquent	DS_2021_221 du 26 octobre 2021 d'attribution	EDF SA (Paris)

MARCHÉS CONCLUS PAR PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA) EN 2021

Compétence	Objet du marché	Modalité de passation	Référence acte administratif	Attributaires
CHALEUR	CONSTRUCTION DE LA CHAUFFERIE DE COLOMBIER-SAUGNIEU	Marché de travaux alloti : lot n° 1 : terrassement - VRD lot n° 2 : gros œuvre lot n° 3 : étanchéité lot n° 4 : serrurerie lot n° 5 : chaufferies (hydraulique, électricité, régulation) et sous-station lot n° 6 : réseau de chaleur	DS_2021_053 du 25 mars 2021 de préparation de la consultation DS_2021_156 du 31 mai 2021 d'infirmité et lancement d'un marché négocié DS_2021_159 du 18 juin 2021 d'attribution	lot n° 1 : RAVEL TP (Colombier-Saugnieu) lot n° 2 : MGBA (Salagnon) lot n° 3 : FRANCE ETANCHE (Pusignan) lot n° 4 : METALLERIE ROLLAND (Saint-Chef) lot n° 5 : MOOS SAS (Amplepuis) lot n° 6 : SOBECA (Anse)
IRVE	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un Schéma directeur des installations publiques de recharges pour véhicules électriques	Marché de prestations intellectuelles à prix forfaitaires non alloti	DS_2021_061 du 30 avril 2021 de préparation de la consultation DS_2021_164 du 29 juin 2021 d'attribution	Groupement SYSTRA France SA - ELEMENT (Paris)
CHALEUR	CONSTRUCTION DE LA CHAUFFERIE DE SAINT-LAURENT D'AGNY	Marché de travaux alloti : lot n° 1 : terrassement - gros œuvre - VRD lot n° 2 : métallerie lot n° 3 : chaufferies (hydraulique, électricité, régulation) lot n° 4 : réseau de chaleur	DS_2021_078 du 12 mai 2021 de préparation de la consultation DS_2021_182 du 29 juin 2021 d'attribution (lots 1 à 3) DS_2021_185 du 3 août 2021 d'attribution (lot 4)	lot n° 1 : SMZA CONSTRUCTIONS (Vaulx-en-Velin) lot n° 2 : ETS DENJEAN (Saint-Martin-en-Haut) lot n° 3 : SARL ABCVC (Rive de Gier) lot n° 4 : PETAVIT (Rillieux-la-Pape)
FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT	ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE EN VUE DE LA RESTRUCTURATION ET DE L'OPTIMISATION DES LOCAUX DU SYDER	Marché de prestations intellectuelles non alloti	DS_2021_075 du 6 mai 2021 de préparation de la consultation DS_2021_160 du 21 juin 2021 d'attribution	Groupement CABESTAN (Lyon)
CHALEUR	MAINTENANCE EXPLOITATION DES CHAUFFERIES	Marché de fourniture et services non alloti	DS_2021_165 du 29 juin 2021 de préparation de la consultation DS_2021_205 du 24 septembre 2021 d'attribution	SOMECCI SAS (Dardilly)



MARCHÉS CONCLUS PAR PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA) EN 2021

Compétence	Objet du marché	Modalité de passation	Référence acte administratif	Attributaires
FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT	ASSURANCES	Marché de fourniture et services alloti d'une durée de 4 ans	DS_2021_225 du 15 novembre 2021 de préparation de la consultation DS_2021_311 du 21 décembre 2021 d'attribution lot n° 1 DS_2021_312 du 21 décembre 2021 d'attribution lot n° 3 DS_2021_313 du 21 décembre 2021 d'attribution lot n° 4 DS_2021_314 du 21 décembre 2021 d'attribution lot n° 5 DS_2022_021 du 13 janvier 2022 d'attribution lot n° 2	lot n° 1 : GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE (Lyon) lot n° 2 : MMA (Annecy) lot n° 3 : SMACL (Niort) lot n° 4 : GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE (Lyon) lot n° 5 : SMACL (Niort)
CHALEUR	MOE POUR LA REALISATION D'UN RESEAU CHALEUR, SOUS-STATIONS ET CHAUFFERIE BOIS ENERGIE SUR LA COMMUNE DE MONTROTIER	Marché de prestations intellectuelles non alloti	DS_2021_231 du 23 novembre 2021 de préparation de la consultation DS_2021_316 du 21 décembre 2021 d'attribution	Groupement conjoint avec mandataire solidaire ACTIBE (Brindas)
PHOTOVOLTAÏQUE	RENOVATION DE TOITURE ET REALISATION D'UN INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA TOITURE DE LA SALLE DES FÊTES DE SAINT-PIERRE-LA-PALUD	Marché de fournitures et services non alloti	DS_2021_232 du 23 novembre 2021 de préparation de la consultation DS_2022_034 du 3 février 2022 d'attribution	FAUCHE CENTRE EST (Saint-Galmier)
FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET D'OPTIMISATION DES LOCAUX DU SYDER	Marché de travaux alloti : lot n° 1 : déconstruction lot n° 2 : gros œuvre lot n° 3 : menuiseries extérieureslot lot n° 4 : plâtrerie - plafonnagelot lot n° 5 : peinturelot lot n° 6 : menuiseries intérieureslot lot n° 7 : faïenceslot lot n° 8 : revêtement sol souplelot lot n° 9 : mobilierlot lot n° 10 : chauffage - ventilation - climatisation lot n° 11 : courants forts - courants faibles	DS_2021_234 du 24 novembre 2021 de préparation de la consultation DS_2022_001 du 5 janvier 2022 d'attribution lot n° 1 DS_2022_002 du 5 janvier 2022 d'attribution lot n° 2 DS_2022_003 du 5 janvier 2022 d'attribution lot n° 3 DS_2022_004 du 5 janvier 2022 d'attribution lot n° 4 DS_2022_026 du 5 janvier 2022 d'attribution lot n° 5 DS_2022_004 du 5 janvier 2022 d'attribution lot n° 6 DS_2022_027 du 5 janvier 2022 d'attribution lot n° 7 DS_2022_028 du 5 janvier 2022 d'attribution lot n° 8 DS_2022_029 du 5 janvier 2022 d'attribution lot n° 9 DS_2022_030 du 5 janvier 2022 d'attribution lot n° 10 DS_2022_017 du 5 janvier 2022 d'attribution lot n° 11	lot n° 1 : groupement REMUER TP / BASTION DECOUPE DIAMANT (Corcelles en Beaujolais) lot n° 2 : SOMACO (Meyzieu)lot n° 3 : BORY ALEX METALLERIE MENUISERIE (Saint-Romain-le-Puy)lot n° 4 : SASU CO-BERT (Villeurbanne)lot n° 5 : SASU CO-BERT (Villeurbanne)lot n° 6 : SARL LAGEM (Sarcey) lot n° 7 : SAS CARRELAGES BERRY (Saint-André-de-Bâgé)lot n° 8 : RHONIBAT (Brignais) lot n° 9 : OFFICE CONCEPT (Les Echets)lot n° 10 : ACOFROID SAS (Chassieu)lot n° 11 : SAS DNE (Riorges)



MARCHÉS CONCLUS HORS PROCÉDURE

Compétence	Objet du marché	Modalité de passation	Référence acte administratif	Attributaires
CHALEUR	FOURNITURE ET LIVRAISON DE BOIS ENERGIE POUR CHAUFFERIES (granulés) - chaufferies de Chénas, Propières, Rontalon, Saint-Laurent d'Agnay et Vaux-en-Beaujolais Saisons de chauffe 2021-2022 à 2024-2025	procédure négociée libre conformément au code de la commande publique	Acte d'engagement signé le 17 septembre 2021	SAS VERT-DESHY (Meximieux)
	FOURNITURE ET LIVRAISON DE BOIS ENERGIE POUR LA CHAUFFERIE DE LARAJASSE (bois déchiqueté) Saisons de chauffe 2021-2022 à 2024-2025	procédure négociée libre conformément au code de la commande publique	Acte d'engagement signé le 17 septembre 2021	SAS LORNAGE FORET AGRICULTURE SERVICES (Chazelles-sur-Lyon)
	FOURNITURE ET LIVRAISON DE BOIS ENERGIE POUR LA CHAUFFERIE DE DEUX-GROSNE (Monsols) (bois déchiqueté) Saisons de chauffe 2021-2022 à 2024-2025	procédure négociée libre conformément au code de la commande publique	Acte d'engagement signé le 17 septembre 2021	COFORET (Lamure-sur-Azergues)
	FOURNITURE ET LIVRAISON DE BOIS ENERGIE POUR LA CHAUFFERIE DE LONGESSAIGNE (bois déchiqueté) Saisons de chauffe 2021-2022 à 2024-2025	procédure négociée libre conformément au code de la commande publique	Acte d'engagement signé le 17 septembre 2021	COFORET (Lamure-sur-Azergues)
	FOURNITURE ET LIVRAISON DE BOIS ENERGIE POUR LA CHAUFFERIE DE COLOMBIER-SAUGNIEU (bois déchiqueté) Saisons de chauffe 2021-2022 à 2024-2025	procédure négociée libre conformément au code de la commande publique	Acte d'engagement signé le 17 septembre 2021	ABSRA SAS (Alixan)
	FOURNITURE ET LIVRAISON DE BOIS ENERGIE POUR LA CHAUFFERIE DE LONGES (bois déchiqueté) Saisons de chauffe 2021-2022 à 2024-2025	procédure négociée libre conformément au code de la commande publique	Acte d'engagement signé le 17 septembre 2021	SARL GRENIER (Maclas)



FOCUS SUR...

Gestion du dossier des pénalités dues au SYDER par les entreprises de travaux et les maîtres d'œuvre depuis 2016 - signature de 10 protocoles d'accord transactionnel

Au cours de l'exécution des marchés de travaux « réseaux secs » et des marchés de maîtrise d'œuvre, des retards ont été constatés pendant plusieurs années au SYDER sans que les pénalités afférentes ne soient appliquées. Afin de solder définitivement le dossier, les

titulaires de ces marchés ont été destinataires, au début de l'été 2021, de courriers leur rappelant les montants dus au titre de ces pénalités. Conviés à des réunions au siège du SYDER, ils ont pu faire part de leurs remarques. Après échanges, les parties ont trouvé un accord et

les 10 protocoles actant du montant dû et soldant ainsi la situation ont été validés par le Comité syndical du mois de novembre 2021.



LE SYDER : PARTENAIRE D'ACTEURS ENGAGÉS

Le SYDER est membre de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR – Territoire d'énergie).



Il est également membre de l'association TEARA qui regroupe les 13 syndicats d'énergies d'Auvergne-Rhône-Alpes. Une mutualisation des forces et des expertises pour défendre les intérêts des collectivités en relayant les problématiques locales au niveau national.



Le Territoire d'Énergie Auvergne-Rhône-Alpes rassemble les 13 syndicats de la région Auvergne-Rhône-Alpes :

SIEA : syndicat intercommunal d'énergie et e-communication de l'Ain,

SDE03 - TE03 : Territoire d'énergie Allier,

SDE07 : syndicat départemental des énergies de l'Ardèche,

SDE15 : syndicat départemental des énergies du Cantal,

SDED-TE26 : Territoire d'énergie Drôme,

TE38 : Territoire d'énergie Isère,

SIEL-TE42 : Territoire d'énergie Loire,

SDE43 - TE43 : syndicat d'énergie de la Haute-Loire,

TE 63 : Territoire d'énergie Puy de Dôme,

SIGERLY : syndicat de gestion des énergies de la région Lyonnaise,

SYDER : Territoire d'énergie Rhône,

SDES - TE73 : Territoire d'énergie Savoie,

SYANE : syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie.

L'ESPACE ADHÉRENT : UN OUTIL AU SERVICE DE NOS PARTENAIRES

Depuis 2012, le SYDER met à la disposition de ses partenaires, communes, EPCI, entreprises ou encore bureaux d'étude, un outil numérique efficace : « l'espace adhérent ».

Conçu par les équipes du SYDER, il centralise sur une seule et même plateforme l'ensemble des informations et démarches comptables, contractuelles et administratives nécessaires à tous nos partenaires.

Sécurisé et en constante évolution, le portail adhérent du SYDER a pour ambition d'améliorer le suivi des demandes de travaux, de faciliter les transmissions de documents entre tous les interlocuteurs concernés ou tout simplement de répondre aux sollicitations.

Pensé avant tout pour répondre aux besoins des collectivités et aux besoins administratifs des agnets du SYDER, le portail permet notamment aux communes et communautés de communes adhérentes :

- D'accéder à l'historique comptable, aux suivis des demandes de travaux, aux sollicitations d'interventions, aux points de tournée nocturne, etc.
- De centraliser l'ensemble des documents de chaque commune (délibérations, courriers, contrats)
- De recenser les besoins futurs des communes comme les projets photovoltaïques, les réseaux de chaleur ou les infrastructures de bornes de recharge électriques et hybrides.

Le service informatique est à votre disposition en cas de problème d'accès aux espaces personnalisés du portail adhérents : informatique@syder.fr



LES DÉLIBÉRATIONS 2021

L'année 2021 a été particulièrement riche de projets. En effet, à l'issue des **5 comités** et des **6 bureaux syndicaux** du SYDER, **118 délibérations** ont été adoptées.

BUREAU SYNDICAL DU 16 JANVIER 2021

BS_2021_001 - Appel d'offres « Travaux 2021 – Réseaux secs – Opérations inférieures ou égales à 150 000 € » - Relance après sans suite : Attribution des marchés des lots 1 à 11
BS_2021_002 - Appel d'offres « Travaux 2021 – Réseaux secs – Opérations supérieures à 150 000 € » - Relance après sans suite : Attribution d'un accord cadre
BS_2021_003 - Réseau de chaleur de Saint Martin en Haut : Conventions de servitude de tréfonds

COMITÉ SYNDICAL DU 26 JANVIER 2021

CS_2021_004 - Débat d'orientation budgétaire 2021
CS_2021_005 - Concession Électricité : Constat du défaut de transparence d'Enedis sur les droits du concédant. Appel du solde des provisions pour renouvellement au 7 mars 2018 et du redressement de ce solde au 7 mars 2018 en conséquence des manquements d'ENEDIS à ses obligations contractuelles
CS_2021_006 - Portage de projet SYDER AMI SEQUOIA
CS_2021_007 - Transfert au SYDER de la compétence « Distribution publique de Chaleur » de la commune de ST LAURENT D'AGNY
CS_2021_008 - Transfert au SYDER de la compétence « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » de la commune de DOMMARTIN
CS_2021_009 - Transfert au SYDER de la compétence « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules

électriques ou hybrides rechargeables » de la commune de EVEUX
CS_2021_010 - Convention tripartite SYDER/CCEL/SEM SOLEIL pour le développement d'une installation photovoltaïque au sol sur la commune de COLOMBIER SAUGNIEU
CS_2021_011 - Programme Travaux 2020 - 3° Tranche
CS_2021_012 - Adoption du Règlement Intérieur
CS_2021_013 - Modalités de réunions de l'organe délibérant en visioconférence
CS_2021_014 - Organisation du comité syndical de mars 2021

BUREAU SYNDICAL DU 9 MARS 2021

BS_2021_015 - Appel d'offres « Location Longue Durée de véhicules légers » - Attribution du marché
BS_2021_016 - Transformation de postes et modification du tableau des effectifs

COMITÉ SYNDICAL DU 23 MARS 2021

CS_2021_017 - Amortissement des subventions d'investissement sur le budget annexe photovoltaïque
CS_2021_018 - Approbation du Budget Primitif principal 2021
CS_2021_019 - Approbation du Budget Primitif autonome SYDER Chaleur 2021
CS_2021_020 - Approbation du Budget Primitif annexe Photovoltaïque 2021
CS_2021_021 - Approbation des charges des communes dues au SYDER pour 2021
CS_2021_022 - Taux d'aides sur les travaux du programme 2021
CS_2021_023 - Autorisations de Programme / Crédits de Paiement 2021

CS_2021_024 - Sortie de l'inventaire du matériel informatique
CS_2021_025 - Lancement de la démarche performancielles de l'éclairage public en faveur des communes du SYDER
CS_2021_026 - Création d'un fonds de soutien à l'innovation sur le réseau d'éclairage public
CS_2021_027 - Approbation de la convention de partenariat avec la FNCCR, la ALTE 69, la COR, la CCMDL, la CAVBS, la CCPO, la CCVL, la CCBPD et la COPAMO dans le cadre de la mise en œuvre du programme ACTEE 2 – Appel à manifestation (AMI) SEQUOIA
CS_2021_028 - Transfert au SYDER par la commune de LENTILLY de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » [IRVE]
CS_2021_029 - Transfert au SYDER par la commune de SAINT-GERMAIN-NUELLES de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » [IRVE]
CS_2021_030 - Transfert au SYDER par la commune de VINDRY-SUR-TURDINE de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » [IRVE]
CS_2021_031 - Organisation du Comité syndical de juin 2021

BUREAU SYNDICAL DU 20 AVRIL 2021

BS_2021_032 - Appel d'offres « Travaux 2021 – Réseaux secs – Opérations inférieures ou égales à 150 000 € - Relance des lots 4 à 9 » : Attribution des marchés des lots 4 à 9

BS_2021_033 - Convention type d'occupation du patrimoine communal pour la construction et l'exploitation d'une chaufferie publique au bois énergie
BS_2021_034 - Transformations de postes et modification du tableau des effectifs

BUREAU SYNDICAL DU 25 MAI 2021

BS_2021_035 - Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) : Modification de la liste des cadres d'emplois éligibles
BS_2021_036 - Augmentation de la participation du SYDER aux frais de transport en commun des agents
BS_2021_037 - Réseau de chaleur de SAINT MARTIN EN HAUT : Conventions de servitude de tréfonds

COMITÉ SYNDICAL DU 22 JUIN 2021

CS_2021_038 - Présentation du rapport définitif de la CRC – Exercices 2014 à 2019
CS_2021_039 - Demande de remise gracieuse de la comptable publique
CS_2021_040 - Budget principal : Approbation du compte de gestion 2020 du Comptable public
CS_2021_041 - Budget principal : Approbation du compte administratif 2020
CS_2021_042 - Budget annexe Photovoltaïque : Approbation du compte de gestion 2020 du Comptable public
CS_2021_043 - Budget annexe Photovoltaïque : Approbation du compte administratif 2020
CS_2021_044 - Budget autonome SYDER Chaleur : Approbation du compte de gestion 2020 du Comptable public
CS_2021_045 - Budget autonome SYDER Chaleur : Approbation du compte administratif 2020
CS_2021_046 - Budget autonome SYDER Chaleur : Affectation des résultats
CS_2021_047 - Budget autonome SYDER Chaleur : Approbation du budget supplémentaire 2021
CS_2021_048 - Régime des provisions semi-budgétaires pour les budgets du SYDER
CS_2021_049 - Transfert de la TCCFE de Saint-Laurent-de-Mure au SYDER
CS_2021_050 - Revalorisation des Tickets Restaurant
CS_2021_051 - Règlement d'utilisation des véhicules
CS_2021_052 - Modification des statuts du SYDER

CS_2021_053 - Remboursement des frais de déplacement des délégués du SYDER (correctif)
CS_2021_054 - Organisation du comité syndical du 28 septembre 2021
CS_2021_055 - IRVE - Convention de partenariat avec la société GIREVE pour le développement de l'itinérance des services de recharge de véhicule électrique
CS_2021_056 - Éclairage public- Convention de superposition d'affectation du domaine public entre l'État en présence de la CNR et le SYDER
CS_2021_057 - Chaufferie bois énergie de Saint-Martin-en-Haut : Conditions particulières de raccordement et de fourniture de chaleur
CS_2021_058 - Chaufferie bois énergie de Colombier-Saugnieu : Conditions particulières de raccordement et de fourniture de chaleur
CS_2021_059 - Transfert au SYDER par la commune de ALIX de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » [IRVE]
CS_2021_060 - Transfert au SYDER par la commune de L'ARBRESLE de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » [IRVE]
CS_2021_061 - Transfert au SYDER par la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » [IRVE]

BUREAU SYNDICAL DU 29 JUIN 2021

BS_2021_062 - Approbation de la convention de coordination des travaux d'enfouissement des réseaux entre le SYDER et ORANGE
BS_2021_063 - Présentation du rapport de contrôle de la concession Électricité pour 2019
BS_2021_064 - Compte-rendu annuel d'activité des concessionnaires EDF et ENEDIS pour l'année 2019
BS_2021_065 - Transformation de postes et modification du tableau des effectifs
BS_2021_066 - Recrutement d'un apprenti en éclairage public

COMITÉ SYNDICAL DU 28 SEPTEMBRE 2021

CS_2021_067 - Budget Principal : Affectation des résultats 2020
CS_2021_068 - Budget Principal : Budget supplémentaire 2021

CS_2021_069 - Budget annexe Photovoltaïque : Affectation des résultats 2020
CS_2021_070 - Budget annexe Photovoltaïque : Budget supplémentaire 2021
CS_2021_071 - Délégations de pouvoirs du Comité au Président

CS_2021_072 - Délégations de pouvoirs du Comité au Bureau syndical
CS_2021_073 - Organisation du Comité syndical du 30 novembre 2021
CS_2021_074 - Approbation d'une convention de reversement de subvention entre la commune de SAINT-LAURENT-D'AGNY et le SYDER
CS_2021_075 - Réseau de chaleur de SAINT-LAURENT-D'AGNY : Conditions particulières de raccordement et de fourniture de chaleur
CS_2021_076 - IRVE - Transfert au SYDER par la commune de Aveize de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »
CS_2021_077 - IRVE - Transfert au SYDER par la commune de Bully de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »
CS_2021_078 - Projet de convention de mise à la disposition du SYDER d'infrastructures de charge de véhicules électriques de la Commune de DOMMARTIN
CS_2021_079 - Approbation d'une convention de cofinancement d'étude relative au Schéma directeur des IRVE avec la Caisse des Dépôts et Consignations
CS_2021_080 - Adhésion au service de médecine statutaire et de contrôle du CDG69
CS_2021_081 - Approbation d'un bail emphytéotique pour la réalisation et l'exploitation d'une installation photovoltaïque (locaux du SYDER)

BUREAU SYNDICAL DU 23 NOVEMBRE 2021

BS_2021_082 - Prise en charge des frais de mutuelle pour le personnel
BS_2021_083 - Prise en charge des frais de prévoyance pour le personnel
BS_2021_084 - Mise en œuvre du forfait mobilité pour les agents du SYDER
BS_2021_085 - Convention 2022 avec le Comité Social du Personnel de la Métropole Lyonnaise
BS_2021_086 - Adhésion aux missions pluriannuelles proposées par le cdg69 dans le cadre d'une convention unique

BS_2021_087 - Adhésion au dispositif cdg69 de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique
BS_2021_088 - Modalités de remboursement des charges de personnel et des charges à caractère général par le budget autonome SYDER Chaleur et le budget annexe photovoltaïque
BS_2021_089 - Création de postes et modification du tableau des effectifs
BS_2021_090 - Sécurisation des réseaux ORANGE et des réseaux de distribution publique d'électricité contre les intempéries - Avenant à la convention de coordination des travaux d'enfouissement des réseaux entre le SYDER et ORANGE

COMITÉ SYNDICAL DU 30 NOVEMBRE 2021

CS_2021_091 - Budget autonome SYDER CHALEUR 2021 : Décision modificative n°1
CS_2021_092 - Budget annexe Photovoltaïque 2021 : Décision modificative n°1
CS_2021_093 - Acomptes mensuels de trésorerie sur les charges 2022
CS_2021_094 - Autorisation d'ouverture de crédits 2022
CS_2021_095 - Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022 et approbation du règlement budgétaire et financier
CS_2021_096 - Fixation des durées d'amortissements des immobilisations
CS_2021_097 - Contributions annuelles d'adhésion des aux compétences du SYDER pour 2022
CS_2021_098 - Coefficients de répercussion définitif 2021 et provisoire 2022
CS_2021_099 - Reconduction de l'octroi d'un véhicule de fonction pour le poste de directrice générale des services pour 2022
CS_2021_100 - Protocole d'accord transactionnel relatif au règlement du différend concernant les pénalités dues par l'entreprise ACERE au SYDER – accord cadre de maîtrise d'œuvre

CS_2021_101 - Protocole d'accord transactionnel relatif au règlement du différend concernant les pénalités dues par la société BC INGENIERIE au SYDER – accord cadre de maîtrise d'œuvre
CS_2021_102 - Protocole d'accord transactionnel relatif au règlement du différend concernant les pénalités dues par la société BOUYGUES ENERGIES&SERVICES au SYDER – marchés de maintenance exploitation de l'éclairage public et marché de travaux
CS_2021_103 - Protocole d'accord transactionnel relatif au règlement du différend concernant les pénalités dues par la société CITEOS au SYDER – marchés de maintenance exploitation de l'éclairage public et marché de travaux
CS_2021_104 - Protocole d'accord transactionnel relatif au règlement du différend concernant les pénalités dues par la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES-INFRA RHONE ALPES au SYDER – marchés de maintenance exploitation de l'éclairage public et marché de travaux
CS_2021_105 - Protocole d'accord transactionnel relatif au règlement du différend concernant les pénalités dues par le groupement MERLIN/BRIERE au SYDER – accord cadre de maîtrise d'œuvre
CS_2021_106 - Protocole d'accord transactionnel relatif au règlement du différend concernant les pénalités dues par la société RAMPAGE ENERGIES au SYDER – marchés de maintenance exploitation de l'éclairage public et marché de travaux
CS_2021_107 - Protocole d'accord transactionnel relatif au règlement du différend concernant les pénalités dues par la société SAFEGE au SYDER – accord cadre de maîtrise d'œuvre
CS_2021_108 - Protocole d'accord transactionnel relatif au règlement du différend concernant les pénalités dues par la société SERPOLLET au SYDER – marchés de maintenance exploitation de l'éclairage public et marché de travaux
CS_2021_109 - Protocole d'accord transactionnel relatif au règlement du différend concernant les pénalités dues par la société SOBECA au SYDER – marchés

de maintenance exploitation de l'éclairage public et marché de travaux

CS_2021_110 - Approbation d'une convention de reversement de subvention entre la commune de SAINT-PIERRE-LA-PALUD et le SYDER – Panneaux photovoltaïques et rénovation de toiture
CS_2021_111 - Désignation du SYDER en tant qu'autorité publique locale compétente concernant le Plan de corps de rue simplifié (PCRS) sur le territoire du Département du Rhône
CS_2021_112 - Signature d'une convention de mise en œuvre d'un partenariat technique et financier pour la constitution et le maintien d'un fond de plan très grande échelle sur le département du Rhône (69) avec le Centre Régional Auvergne Rhône Alpes de l'Information Géographique (CRAIG)
CS_2021_113 - IRVE - Transfert au SYDER par la commune de SAINT-FORGEUX de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »
CS_2021_114 - IRVE - Transfert au SYDER par la commune de SOUZY de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »
CS_2021_115 - DISTRIBUTION DE GAZ - Transfert au SYDER par la commune de SAINT-LAURENT-DE-MURE de la compétence communale « distribution publique de gaz »
CS_2021_116 - DISTRIBUTION DE GAZ – Reprise par la commune de LANTIGNIÉ de la compétence communale « distribution publique de gaz »
CS_2021_117 - Désignation des délégués du SYDER à la Commission consultative paritaire de l'Energie
CS_2021_118 - Organisation du Comité syndical du 25 janvier 2022

ÇA S'EST PASSÉ EN 2021

Les dates qui ont rythmé la vie du syndicat en 2021

26 janvier
comité syndical du SYDER à

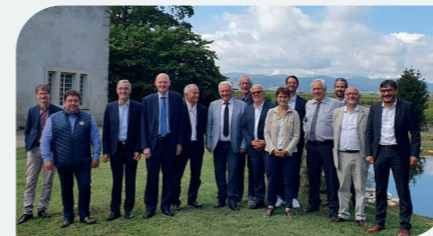
24 Mars
comité syndical à Pusignan



28 Mai
réunion des Présidents de TEARA organisée par le Syndicat départemental d'énergies de l'ALLIER



17 Septembre
rencontre entre les 13 présidents des syndicats de l'association TEARA, à l'initiative du SYDER, au X.

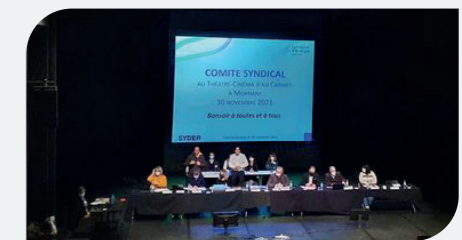


28 Septembre
comité syndical au Domaine des communes à Anse

Novembre
mise en service de la 43^{ème} installation photovoltaïque gérée par le SYDER à Meys



30 Novembre
comité syndical à Mornant



17 Novembre
présence du Président du Syder au salon des maires 2021



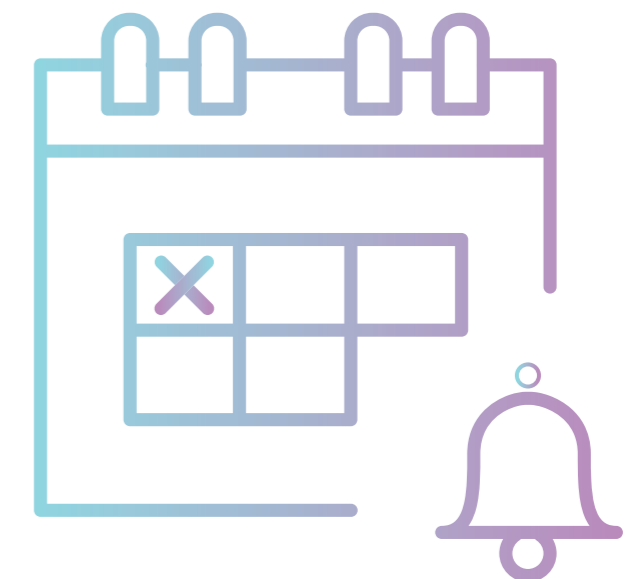
22 Juin
comité syndical du SYDER à Tarare

15 Juin
visite de chantier de la chaufferie bois de Saint-Martin-en-Haut



Mars
élection du Président du Syder, Malik Hechaïchi, au conseil d'administration de la FNCCR

26 février
assemblée générale de TEARA à





Le rapport d'activité est
une publication du SYDER
Syndicat Départemental
d'Énergies du Rhône

61 chemin du Moulin Carron
69474 DARDILLY Cedex.
Téléphone : 04 72 18 75 00
Fax : 04 75 33 84 91
Email : syder@syder.fr
Site Internet : www.syder.fr